

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION



2017-2021



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)

Sarthe
Le Département



   www.sarthe.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	p. 7
A. CADRE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	p. 7
B. ENJEUX DU PTI	p. 8
C. L'ORGANISATION DES RESPONSABILITES ET DES CHAMPS D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION DU FSE	p. 8
D. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	p. 9
2. LE BILAN DU PRÉCÉDENT PTI	p. 16
3. UNE DÉMARCHE PARTENARIALE POUR ÉLABORER LE NOUVEAU PTI	p. 19
4. LES PARTENAIRES SIGNATAIRES	p. 21
5. LE PTI	p. 37
6. LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI	p. 39
7. SIGNATURE DES PARTENAIRES	p. 40
8. ANNEXES	p. 44
A. TABLEAU DE SYNTHÈSE	p. 44
B. FICHES-ACTIONS	p. 48

MOT DU PRÉDIDENT

UNE VOLONTÉ DÉPARTEMENTALE

La Sarthe a fait le choix dès le 4 octobre 2010 de s'engager dans la définition et dans la mise en œuvre d'un premier « Pacte Territorial pour l'insertion » (PTI), tourné exclusivement vers les bénéficiaires du RSA.

Ce choix révèle l'implication forte de l'assemblée départementale dans les politiques d'insertion, la volonté marquée de fédérer l'ensemble des acteurs économiques et de l'insertion autour d'une stratégie politique orientée vers la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et professionnelle, notamment par un retour à l'emploi pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Le contexte législatif a conforté ultérieurement le Département dans le domaine de la cohésion sociale et dans son rôle de chef de file de l'insertion, alors même que notre société continue à subir une crise économique forte qui impacte notre territoire et sa population.

Le Conseil départemental entend grâce à ce second « Pacte Territorial pour l'Insertion » continuer à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, œuvrer pour la convergence des dispositifs en matière de formation, d'action sociale et de politique d'emploi, trouver les moyens d'une meilleure articulation des actions développées sur le territoire en faveur d'un public élargi.

La programmation FSE 2014-2020 adossée à ce nouveau PTI est également une opportunité pour permettre à la collectivité départementale de renforcer ses moyens au profit de l'insertion. Dans ce contexte, le « Pacte Territorial pour l'Insertion 2017-2021 » adopté le 15 décembre 2017 s'appuie sur 3 axes stratégiques :

- développer l'accompagnement des personnes pour favoriser leur autonomie et leur insertion,
- proposer un dispositif RSA cohérent et lisible au service d'une inclusion durable,
- s'engager dans une gouvernance du PTI pour assurer des parcours d'insertion coordonnés et sans rupture jusqu'à l'emploi.

Par cette mise en cohérence et complémentarité des stratégies et des actions, le PTI est ainsi un véritable outil de solidarité territoriale au profit des publics les plus en difficulté et au bénéfice des entreprises du territoire.



Le Président
du Conseil départemental de la Sarthe

DOMINIQUE LE MÈNER

1. CONTEXTE

CADRE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

La loi du 1^{er} décembre 2008 portant création du Revenu de Solidarité Active a introduit l'obligation de la mise œuvre au niveau départemental deux documents de référence :

1/ Le Programme Départemental d'insertion (PDI)

Le Conseil Départemental délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes. Article L. 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

2/ Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)

Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion. Article L.263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a réaffirmé le rôle de chef de file du Département dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, le Programme opérationnel national (PON) du Fonds Social Européen inclusion 2014-2020 prévoit l'obligation de s'adosser au PTI qui a vocation à s'élargir, et à coordonner l'effort d'insertion de l'ensemble des publics éloignés de l'emploi au-delà du seul public allocataire du RSA. Le PTI, selon la définition de public prioritaire donné dans le cadre du PON du Fond Social Européen inclusion, s'ouvre donc aux jeunes, aux publics Travailleurs Handicapés et plus largement à « toutes les personnes en situation ou menacées de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontée à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'accès ou de retour à un emploi durable ». Cette définition a été approuvée par les participants aux ateliers de refonte du PTI le 19 septembre 2014.

ENJEUX DU PTI

Le Pacte Territorial pour l'Insertion est piloté et animé par le Département en tant que chef de file de l'insertion sociale et professionnelle.

Il met en exergue l'ensemble des engagements des partenaires en matière d'insertion, au regard de leurs compétences propres.

Ainsi le PTI doit répondre à plusieurs enjeux majeurs :

- développer et coordonner les actions des partenaires dans un souci de faire converger les plans et schémas dans une approche globale des réponses apportées aux problématiques d'insertion,
- constituer un socle de travail partenarial, un point de repère pour pouvoir approfondir, à l'avenir, des collaborations et

- des démarches de conventionnement avec les partenaires et acteurs concourant à l'insertion des publics vulnérables,
- déterminer des priorités d'actions partagées pour faire converger les efforts et permettre une véritable dynamique de partenariat entre les acteurs socio-économiques en faveur des publics en insertion par la mise en place d'actions spécifiques concourant à leur retour vers l'emploi durable et l'inclusion sociale,
- répondre aux besoins des publics et des territoires et de faciliter l'accès aux droits pour éviter les non-recours,
- organiser les responsabilités et les actions, en complémentarité, pour permettre la mobilisation du FSE en Sarthe.

L'ORGANISATION DES RESPONSABILITÉS ET DES CHAMPS D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION DU FSE

Le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion, pour la période de programmation 2014-2020, indique que l'intervention du FSE devra rendre plus lisible l'offre d'insertion en clarifiant les responsabilités des acteurs territoriaux et les modalités de leur coordination. L'accord ad'hoc signé le 2 février 2015 par le Département et Le Mans Métropole détermine le champs d'intervention du FSE en faveur de l'inclu-

sion en Sarthe sur la période 2014-2020 et a permis de coordonner l'intervention des acteurs. Dans le cadre de cette programmation, le Conseil Départemental et Le Mans Métropole sont les organismes intermédiaires.

Dans le cadre de la programmation du FSE 2015-2020 et conformément aux orientations prises aux travers de ses schémas directeurs, le Département et Le Mans Métropole ont souhaité, avec le soutien du

FSE, mettre en œuvre des actions visant l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

Ces actions ont pour objectif d'« augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale » et de développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire. Ces actions s'adressent à tous les publics éloignés de l'emploi au sens de l'axe 3 du

programme opérationnel national du FSE sur l'ensemble du département de la Sarthe, en complémentarité de l'offre prévue par la loi ou d'ores et déjà proposée par les acteurs du territoire.

Les actions sont conduites par le Département ou par Le Mans Métropole via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. L'accord ad'hoc, signé le 2 février 2015 entre le Département et Le Mans Métropole, fixe les principes de gestion des crédits du FSE en faveur de l'insertion dans le cadre de la programmation 2015-2020.

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

a) La population

La Sarthe compte 570 034 habitants¹ au 1^{er} janvier 2016. Entre 2011 et 2016, la population a augmenté de 0.76% à l'échelle du département. L'agglomération Manscelle représente 36% de la population Sarthoise répartie sur 19 communes (Aigné, Allonnes, Arnage, Champagné, Chauffour-Notre-Dame, Coulaines, Fay, La Chapelle-Saint-Aubin, La Milesse, Le Mans, Mulsanne, Pruillé-le-Chétif, Rouillon, Ruaudin, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Saturin, Sargé-lès-Le Mans, Trangé et Yvré-l'Évêque).

Les évolutions de la population par tranche d'âge semblent montrer un vieillissement de la population sarthoise entre 2011 et 2015 (+10 % pour les 60 ans et

plus). La population des 20 à 39 ans a elle diminué de près de 6,4 % durant cette même période.

b) L'emploi

Au 3^{ème} trimestre 2016, l'emploi en Sarthe est en léger recul (-0.1% sur la période soit 150 emplois). C'est dans la zone d'emploi du Mans, qui concentre plus de 70% des emplois sarthois, que l'on observe la diminution la plus importante (-0,3%). Toutefois, sur un an, les effectifs de l'emploi en Sarthe sont en hausse (+0,3%) malgré une progression de l'emploi salarié sarthois plus faible qu'aux niveaux régional (+1,5% en un an) et national (+0,9% en un an). Les embauches sur le trimestre tendent à diminuer (-8,3%) avec une forte dimi-

¹ Source : Insee, estimation de population

nutrition des contrats de moins d'un mois (-11,6%) mais une augmentation des CDI (+9,5%).

L'emploi dans le secteur de l'industrie et dans le secteur du bâtiment et travaux publics continue à diminuer ce trimestre. L'emploi dans les autres secteurs (commerce, autres services et emploi intérimaire...) augmente et particulièrement dans le secteur hôtels-café-restaurants. La Sarthe est le seul département à enregistrer une hausse dans ce secteur (+1% sur le trimestre et +1,3% en un an).

c) La demande d'emploi

La Sarthe affiche un **taux de chômage² de 9,6%** au 3^{ème} trimestre 2016, inférieur de 0,5 points au 3^{ème} trimestre 2015. Supérieur au taux régional (8,5% au 3^{ème} trimestre 2016 et -0,6 points en un an), le taux de chômage de la Sarthe est légèrement inférieur au taux métropolitain (9,7% et -0,4 points en un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A en Sarthe s'élève à plus de 28 000 personnes (+ 2% en un mois et -4,7% en un an) :

- 48,5% sont des femmes,
- 24,4% ont 50 ans et plus,
- 17,2% ont moins de 25 ans,
- 41% sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an,
- 23% sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active,
- 64% sont domiciliés dans le bassin d'emploi du Mans (soit plus de 18 000 demandeurs d'emploi de catégorie A).

A fin septembre 2016 (dernières données connues), Le Mans Métropole représentait 49,3 % de la demande d'emploi catégorie A sarthoise. La situation des publics les plus éloignés de l'emploi (50 ans et plus, DELD, Obligations d'emploi, femmes, moins de 25 ans) est plus défavorable au Mans Métropole que sur l'ensemble du département.

Ci-après, l'évolution annuelle de la demande d'emploi catégorie A des publics suivants au 30/09/2016:

Les femmes : -2,1 % en Sarthe et -1,2% au Mans Métropole	Les 50 ans et plus : + 0,5% en Sarthe et + 3,8 % au Mans Métropole
Les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an – DELD : -3 % en Sarthe et -1,2% au Mans Métropole	Les moins de 25 ans : -10,4 % en Sarthe et -10,9 % au Mans Métropole

² Source : Pôle emploi Pays de la Loire – Marché du travail – synthèse et chiffres clés

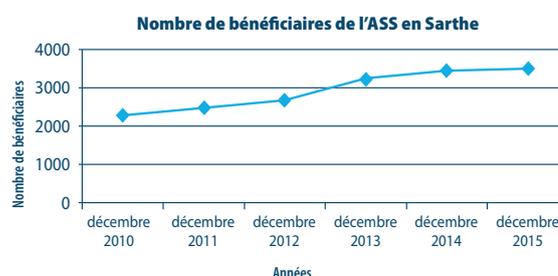
d) Caractéristiques de la demande d'insertion :

Le public bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) :

L'Allocation Spécifique de Solidarité peut être attribuée, sous certaines conditions d'activité antérieure et de ressources, à certains demandeurs d'emploi de 50 ans et plus.

Au 31 décembre 2015, 18% des 19 700 bénéficiaires de l'ASS ligériens sont domiciliés en Sarthe.

En Sarthe, **3 520 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'ASS³** soit une augmentation de 2% sur un an.

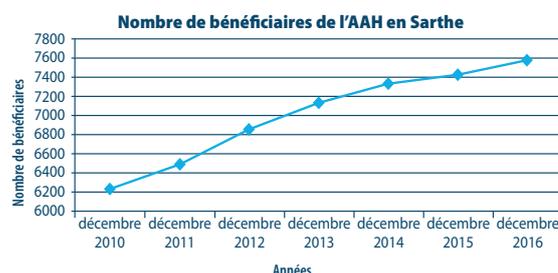


Le public bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés :

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est versée, sous conditions de ressources, aux adultes déclarés handicapés afin de leur assurer un revenu minimum. Des compléments peuvent être versés pour compenser l'incapacité de travail ou faire face aux dépenses de logements.

En Sarthe, fin septembre 2016, **7 564 personnes⁴ sont bénéficiaires de l'AAH** soit une évolution de 2 % par rapport à l'année précédente.

Les bénéficiaires de l'AAH en Sarthe représentent 15 % des bénéficiaires de la région.



³ Source : Données DRESS – allocataires de l'ASS

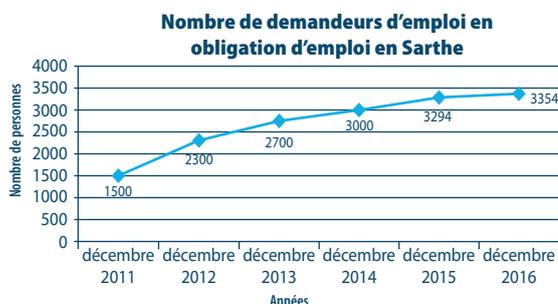
⁴ Caf, fichier FILEAS - BENETRIM

Les demandeurs d'emploi en obligation d'emploi :

Les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du Travail sont les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents de travail ou maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, les anciens militaires avec une pension d'invalidité et les titulaires de la carte d'invalidité.

A fin décembre 2016, les demandeurs d'emploi en obligation d'emploi représentent 11,9% de la totalité des demandeurs d'emploi⁵ en fin de mois sur le département de la Sarthe soit plus de **3 300 personnes** (catégorie A).

Cette proportion est inférieure au poids enregistré au niveau régional (12,1%) et supérieure au niveau national (9,7%). Le nombre de demandeurs d'emploi en

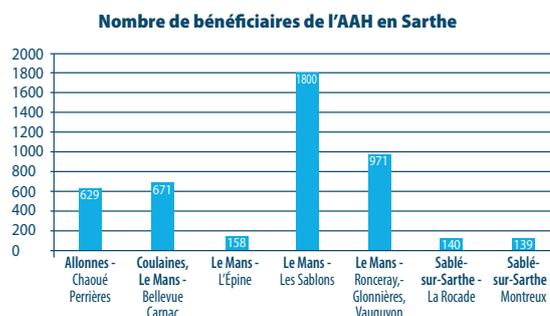


obligation d'emploi a augmenté de 1,8% entre décembre 2015 et décembre 2016

Les demandeurs d'emploi résidents dans les quartiers prioritaires de la ville :

Le territoire du Mans Métropole compte, à ce jour, cinq quartiers prioritaires répartis sur trois communes (Le Mans, Allonnes et Coullaines). La commune de Sablé-sur-Sarthe compte deux quartiers prioritaires.

Fin janvier 2017 en Sarthe, parmi les demandeurs d'emploi en catégorie A, **4 508 résident dans un quartier prioritaire de la ville⁶** (QPV) dont 40% aux Sablons. Le nombre de demandeur d'emploi en catégorie A résidant en QPV a tendance à diminuer (-2,9% en un an pour l'ensemble des quartiers prioritaires). La demande d'emploi augmente toutefois dans deux quartiers : aux Sablons au Mans (+1,1%) et à Montreux à Sablé-sur-Sarthe (+1,5%).



⁵Source : Pôle emploi Pays de la Loire – Les demandeurs d'emploi en obligation d'emploi

⁶ Pôle emploi Pays de la Loire

Dans les quartiers prioritaires de la ville, les demandeurs d'emploi de catégorie A sont principalement :

- des femmes (51% ; +0,3% en un an),
- âgés de 26 à 49 ans (63% ; - 3% en un an), suivis des 50 ans et plus (21,5% ; +4% en un an) et des moins de 26 ans (15% ; -11% en un an),
- principalement employés qualifiés ou

non qualifiés (32% et 31%), et seulement 3% de cadres.

Plus de 43% des demandeurs d'emploi résidant dans un QPV sont des demandeurs d'emploi de longue durée. 38,5% résident aux Sablons. En Sarthe, sur l'ensemble des QPV, la demande d'emploi longue durée a diminué de près de 6% en un an.

Les jeunes :

En 2016, les jeunes de 15 à 24 ans représentent 11,23% de la population (près de 64 000). Entre 2014 et 2016, le nombre de jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de près de 0,9% en Sarthe.

A titre indicatif, les 4 833 demandeurs d'emploi catégorie A de moins de 25 ans représentent 17,2% du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre 2016 en Sarthe.

Le public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active :

En décembre 2015, les dispositifs RSA sont RSA socle, RSA socle + activité, RSA activité. Les dispositifs sous compétence du Département sont le RSA socle et le RSA socle + activité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la prime d'activité a remplacé le RSA activité.

Au 31 décembre 2015 :

- Poids de la population sarthoise par rapport à la population régionale : 15,40%
- Poids des allocataires Sarthois du RSA

(socle, socle + activité, activité seul) par rapport au total régional⁸ : 16,61 %

- Poids des allocataires Sarthois du RSA sous compétence du Département par rapport au total régional⁸ : 17%

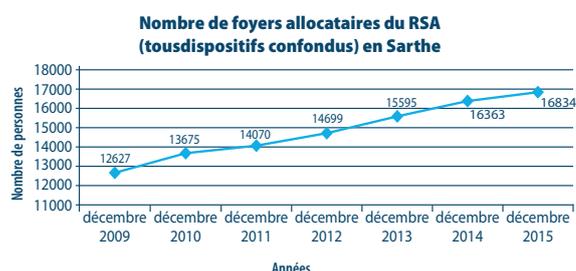
⁷ Source : ORES Pays de la Loire – Conjonctures – Marché du travail – Bénéficiaires du RSA au 4^{ème} trimestre 2015

⁸ Source : Dress – données Cnaf-Msa

Le RSA en Sarthe (tous dispositifs RSA confondus : socle, socle + activité, activité seul)

Au quatrième trimestre 2015, les Pays de la Loire comptaient près de 100 000 foyers allocataires du RSA tous dispositifs confondus (socle, socle+activité, activité seule). Ce chiffre a augmenté de 5,2% en un an.

A la même date, la Sarthe comptait **16 834 foyers allocataires du RSA tous dispositifs confondus**⁸. Ce chiffre a augmenté de 1,9% au cours du trimestre et a augmenté



de 2,9% en un an soit 470 foyers supplémentaires par rapport à décembre 2014.

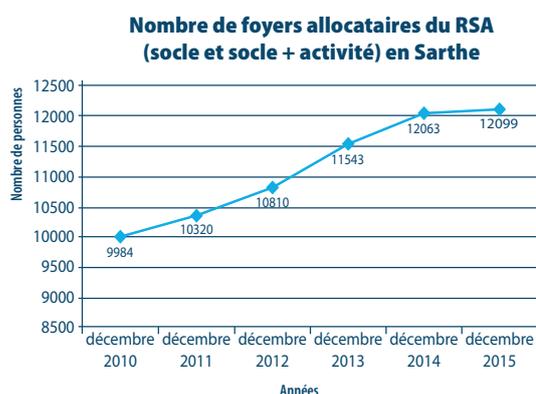
Le RSA sous compétence du Conseil départemental de la Sarthe

Fin décembre 2015, la Sarthe compte 12 099 foyers allocataires du RSA sous compétence du Département (socle, socle+activité)⁹, dont :

- 9 971 foyers allocataires du RSA socle
- 2 128 foyers allocataires du RSA socle + activité.

Au total 26 630 personnes (allocataires, conjoints et enfants) sont couvertes par le dispositif RSA sous compétence du Conseil départemental dont près de 12 600 enfants. 98,6 % des foyers sont allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales.

Au quatrième trimestre 2016, en Sarthe, le nombre d'allocataires du RSA sous compétence du Département (socle, socle+prime



d'activité)⁹ :

- est de à 11 316 foyers
- a baissé de 1,3% sur le trimestre
- a baissé de 6,5% sur une année
- a augmenté de 1 919 foyers supplémentaires entre décembre 2009 et décembre 2016.

⁹ Source : Département – extractions Elisa – données Caf et Msa

Les foyers RSA sous compétence du Conseil départemental de la Sarthe (socle, socle+prime d'activité)¹⁰

- 83% des foyers allocataires du RSA sont constitués de personnes seules, notamment les femmes seules avec enfant (35%) et les hommes seuls sans enfant (31%),
- 5 % des foyers allocataires du RSA sont constitués de couples ou personnes seules avec enfants,
- 63% des allocataires du RSA ont moins de 45 ans, et 39% ont moins de 35 ans,
- 85% des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis plus d'1 an, et 61% depuis 3 ans et plus,
- 65% des foyers allocataires du RSA sont domiciliés sur le territoire du pays du Mans, 17% sur le territoire Sarthe nord et 18% sur le territoire Sarthe sud,
- 55% des bénéficiaires du RSA (adultes présents dans le dispositif) sont orientés vers un référent « social » et 45% sont orientés vers un référent « emploi ».

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi :

Dans les Pays de la Loire, fin décembre 2016, on compte 41 730 bénéficiaires du RSA¹¹ tous publics RSA confondus, inscrits sur les listes de Pôle Emploi (catégories ABC), soit 13,2 % du total des demandeurs d'emploi catégories ABC au niveau régional.

En Sarthe, à fin septembre 2016, on dénombre 7 692 bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi¹¹, soit 15,3% de la demande d'emploi en catégorie ABC. Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ayant un droit payable au RSA, catégories ABC, sont 6495 : 5 378 sont bénéficiaires du RSA socle (sous compétence du Conseil départemental) et 1 117 sont bénéficiaires du RSA socle + prime d'activité.

- Une population RSA demandeurs d'emploi dominée par la tranche d'âge des 25-34 ans (34,1%), suivie des 35-44 ans (26,1%), les 45-

54 ans (23,3%), les 55 ans et plus (10,6%) et les moins de 25 ans (5,9%).

- Une population RSA demandeur d'emploi ayant principalement bénéficié d'une formation de niveau V (45,5%), 76% ont un niveau inférieur ou égal au niveau V, 5% ont un niveau supérieur ou égal au niveau II.
- Une population RSA demandeur d'emploi principalement employés qualifiés (33,4%), employés non qualifiés (29,7%) ou ouvriers non qualifiés (20,6%), 4,3% sont des cadres, techniciens ou agents de maîtrise.

Les métiers les plus recherchés par les bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi : services domestiques, nettoyage de locaux, entretien des espaces verts, assistance auprès des enfants, magasinage et préparateur de commandes, opérations manuelles d'assemblage, mise en rayon libre-service ...

¹⁰ Source : Département – extractions BO – Solis – décembre 2016

¹¹ Source : Pôle Emploi – Les bénéficiaires du RSA en Sarthe et Pays de la Loire – Situation au 31/12/2016

2. LE BILAN DU PRÉCÉDENT PTI

Le PTI signé le 4 octobre 2010 se déclinait en 21 actions reposant sur 5 objectifs pour le seul public bénéficiaire du RSA :

- le retour à l'emploi des allocataires du RSA dont ceux salariés dans les structures d'insertion par l'activité économique,
- l'accès à la formation,
- l'accès aux soins,
- l'accès à l'hébergement,
- l'accès au logement des allocataires du RSA.

Le bilan de ce PTI démontre que les partenaires signataires ont su travailler ensemble pour :

- faire évoluer leurs procédures pour améliorer l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA,
- favoriser l'accès de ce public aux actions de droit commun,
- développer des actions pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Ainsi pour l'année 2015 :

- ➔ Les bénéficiaires du RSA ont accédé à l'emploi en recourant aux dispositifs suivants :
 - l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi : 407 aides versées et 150 334 euros consommés
 - les clauses sociales : 32 090 heures d'insertion réalisées dans les marchés du Département soit plus de 20 ETP
 - les contrats aidés : 323 CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi), 118

CIE (contrats initiatives emploi) et 12 emplois d'avenir signés

- les placements en entreprises par les conseillers du bureau emploi du Département : 318 bénéficiaires du RSA placés
 - 78,6% en emploi durable (c'est-à-dire en contrat de + 6 mois ou CDI) dont 141 offres d'emploi captées, 232 mises en relation et 52 bénéficiaires recrutés - 67% en emploi durable - dans le cadre des partenariats avec les fédérations professionnelles.

➔ Les bénéficiaires du RSA ont pu accéder à la formation :

- dans le cadre des programmes régionaux de formations,
- en intégrant des actions en lien avec les besoins des territoires/des entreprises,
- en faisant évoluer les procédures de prescription du public RSA vers les actions de formation.

➔ Les bénéficiaires du RSA ont pu intégrer les actions du Programme Départemental d'Insertion :

- Afin de faciliter et encourager le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, le Département de la Sarthe adapte son offre d'insertion au plus près des besoins du public et aux perspectives d'emploi et s'est engagé depuis 2013 dans un Programme pluriannuel d'Insertion (PDI). 59 actions ont été proposées sur l'ensemble du département en 2015.

Comparaison des indicateurs d'activité et de résultats des actions à vocation socio-professionnelles entre l'année 2012 et les années du PDI 2013/2015

Objectifs 2013-2015 : Taux d'occupation des places financées de 100% ; 60% de sortie dynamique et 25% de sortie en emploi durable (indicateurs fixés par l'Etat).	2012	Programme Départemental d'Insertion 2013-2015		
	Réalisé	2013	2014	2015
Taux d'occupation ¹²	65%	71%	82%	87%
Taux de sortie dynamique	25%	34%	28%	36%
Taux de sortie en emploi durable	7%	10%	7%	12%

Pour info données 2016 en cours de consolidation : taux d'occupation 84%, sorties dynamique 42% et emploi durable 13 %.

Plus-value des appels à projets :

Augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) : 3 385 personnes en 2015 contre 2 689 en 2012 (soit, une progression de 26% correspondant à 696 personnes accueillies). Le nombre de personnes accueillies en 2016 est toujours en progression (3 421 personnes)

Augmentation du taux d'occupation pour l'ensemble des actions : + 22 points entre 2012 et 2015 (65% en 2012 et 87% en 2015) et hausse des taux d'occupation de chaque typologie d'action.

Progression des taux de sortie : Le taux de sorties dynamiques (correspondant à

une suite de parcours positive) augmente de 11 points entre 2012 et 2015 pour atteindre 36% en 2015.

Sur la même période, le taux de sorties en emploi durable (contrat de + de 6 mois ou à durée indéterminée) augmente de 5 points. Le taux de sorties en emploi durable s'élève à 12% en 2015. **Les résultats de sortie sont en augmentation entre 2012 et 2015 pour chaque typologie d'action.**

Offre d'insertion diversifiée avec des typologies d'actions complémentaires entre elles.

Ventilation géographique des places selon la répartition des allocataires du RSA sur le territoire départemental.

¹² Les taux d'occupation 2012 à 2015 s'entendent sur l'ensemble des actions d'insertion socio-professionnelles, hors actions à vocation d'insertion sociale (Maisons relais et Actions de mobilisation), actions d'évaluation (Plateforme pour l'évaluation pour l'insertion professionnelle) et mobilité.

Partage des enjeux et objectifs avec les organismes du PDI dans une optique d'une meilleure qualité d'accueil et d'accompagnement des personnes au RSA, d'une meilleure lisibilité des projets, et d'une transparence de l'utilisation des fonds publics.

➔ A l'instar des autres publics en situation de précarité, les bénéficiaires du RSA ont pu accéder :

- **aux soins** (PASS dont l'une des missions concerne l'ouverture de droits, Contrats locaux de santé)
- **à l'hébergement et aux dispositifs de logement de droit commun** (Service intégré d'accueil et d'orientation, renforcement des hébergements à destination de publics spécifiques, renforcement des dispositifs de santé d'accompagnement dans le logement, mise en place

de plateforme de coordination pour le maintien dans le logement...)

- **à l'offre de logement adapté** telle que les maisons relais.

Ce premier Pacte Territorial pour l'Insertion a permis de mettre en exergue les axes d'amélioration suivants :

- **Mieux mobiliser les acteurs autour du Pacte Territorial pour l'Insertion (améliorer la connaissance des dispositifs des partenaires, savoir les actionner, partager l'information),**
- **Améliorer la communication autour du Pacte Territorial pour l'Insertion pour en faire un outil stratégique et partagé,**
- **Mettre en place un dispositif d'évaluation plus simple pour plus d'efficacité,**
- **Proposer une gouvernance du Pacte Territorial pour l'Insertion collaboratif et partagé.**

3. UNE DÉMARCHE PARTENARIALE POUR ÉLABORER LE NOUVEAU PTI

A l'occasion du vote du Budget supplémentaire du 27 juin 2014, l'Assemblée départementale a approuvé la stratégie cadre de l'action sociale en Sarthe qui prévoit l'élaboration d'un Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale et la refonte de notre Pacte Territorial d'Insertion.

L'objectif est de co-construire, avec les partenaires, une réponse aux besoins et attentes des Sarthois les plus vulnérables

selon 4 principes d'action :

- Respecter l'unité de la personne en garantissant la cohérence de son accompagnement.
- Promouvoir l'autonomie et la responsabilité.
- Co-construire les réponses dans la proximité.
- Faire de la simplicité et de la sobriété les ressorts de l'efficacité.

La refonte du Pacte Territorial pour l'Insertion s'inscrit dans cette démarche globale.

Rappel de la démarche :

ETAPE 1 : PHASE DE DIAGNOSTIC

A l'automne 2014, un diagnostic partagé est mis en œuvre dans le cadre de réflexions partenariales en plusieurs temps :

- un premier temps de diagnostic du domaine insertion décliné autour de cinq thématiques :

- Offre de service sur les territoires,
- Ruptures de parcours et accompagnement des personnes,
- Mobilité,
- Prévention en matière de santé publique,
- Usage et attentes en matière de « numérique »,

- un second temps de diagnostic par thématique dans le cadre d'une approche transversale commune au Pacte Territorial d'Insertion et au Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale.



Ces travaux ont permis de dégager des grandes orientations et des propositions de pistes de travail validées par l'Assemblée départementale lors du vote du Budget Primitif 2015.



ETAPE 2 : PHASE DE CO-CONSTRUCTION

Au premier semestre 2015 :

- une seconde vague d'ateliers a eu lieu avec les partenaires acteurs du territoire afin de définir la stratégie d'actions du futur PTI,
- une réunion d'échange a eu lieu avec les signataires afin d'envisager la gouvernance, l'animation et le suivi du futur PTI.

Ces travaux ont permis de dégager des objectifs stratégiques et opérationnels et des intentions communes.



ETAPE 3 : PHASE DE CO-ÉLABORATION

Un groupe projet a été mis en place afin de déterminer les actions du futur PTI. Ce groupe projet, qui s'est réuni plusieurs fois entre juin et septembre 2015 et a fait l'objet d'échanges nombreux, est composé des services de l'Etat (Direccte, DDCS), de la Région, de Pôle emploi, du Mans Métropole (PLIE) et est piloté par le Département.

Ces travaux ont permis d'élaborer un document partagé, de définir la gouvernance et les actions à mettre en œuvre.



ETAPE 4 : PHASE DE FINALISATION

La phase de finalisation du PTI a permis l'élaboration de fiches-action pilotées par les signataires. Le contexte organisationnel évolutif (notamment application de la loi NOTRe) a mené à l'actualisation des travaux en cours et à l'élargissement des signataires du PTI 2017-2021.

Le PTI a été présenté à l'ensemble des signataires lors du comité de pilotage du 2 octobre 2017.

4. LES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Le Département propose aux parties signataires de s'engager dans le cadre du PTI, conformément à leurs priorités d'intervention et champs de compétences respectifs, à participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions et projets.

Plus précisément les parties signataires s'engagent à :

- Articuler politiques et dispositifs en cohé-

rence avec ceux des partenaires,

- Veiller à inclure les publics les plus fragiles dans leurs programmes d'actions,
- Favoriser les leviers des financements pour maximiser les impacts au profit des publics en insertion,
- Mettre en œuvre et piloter le cas échéant des actions envisagées dans le cadre du PTI,
- Informer les partenaires du PTI des résultats des actions menées.



Le Département de la Sarthe : Responsable de près de 25 000 personnes constituant les foyers concernés par le Revenu de Solidarité Active (RSA) sous sa compétence, le Département est particulièrement attentif aux efforts mis en œuvre pour cette population qui ne peut rester dans une situation précaire et doit s'engager dans une démarche volontariste concourant à l'inclusion sociale. Les actions financées par le Département ou mises en œuvre dans ses services relèvent du Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des allocataires du RSA en lien avec le Pacte Territorial pour l'Insertion. Dans un contexte socio-économique particulièrement défavorable aux personnes les plus fragiles et qui tend à renforcer la distance à l'emploi des

personnes qui en sont le plus éloignées, le Département intervient sur le champ de l'insertion des publics reconnus Travailleurs Handicapés et agit en faveur de l'insertion des jeunes. En parallèle de la démarche de refonte du Pacte Territorial pour l'Insertion, le Département a élaboré le Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale dont les objectifs sont de développer le partenariat institutionnel et l'observation partagée, développer l'accompagnement des personnes et promouvoir l'autonomie, contribuer au bien-être de la population en lien avec les territoires de vie. Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences actuelles, le Département intervient sur les champs du numérique. Le schéma « Sarthe Numérique » dont l'objet est de faire du numérique un levier de développement et d'attractivité de la Sarthe a l'objectif de « faire du numérique un levier d'inclusion » notamment en développant l'accès et la pratique des publics en insertion.



Maison Départementale
des Personnes Handicapées
de la Sarthe

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de La Sarthe, de par ses missions issues de la Loi du 11 février 2005,

participe à l'orientation des personnes en situation de handicap dans leur projet d'insertion professionnelle.

En 2015, 16 720 personnes avaient la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur

Handicapé (RQTH). La MDPH propose également des orientations vers le milieu protégé du travail ainsi que vers le milieu ordinaire tel que les entreprises adaptées. Ainsi, l'emploi représente environ 25% des évaluations réalisées.

La MDPH est partenaire de Pôle Emploi, Cap Emploi, des missions locales et de la SAMETH pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'État et ses services : L'État, par l'intermédiaire de ses directions

déconcentrées, concourt au développement de la cohésion sociale et à l'accès à l'emploi. Les actions menées trouvent pleinement leur place dans le PTI et dans le cadre d'un partenariat étroit avec de nombreux acteurs de l'insertion et de l'emploi. Elles sont orientées en direction des publics rencontrant le plus de difficultés d'insertion : les jeunes, les seniors, les demandeurs d'emploi de longue durée, les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'engagement de la DIRECCTE est marqué par la mise en œuvre de plusieurs actions complémentaires ou préalables aux dispositifs existants. Le levier de l'in-

sertion paraît en effet de plus en plus indissociable du volet emploi et l'orientation des dispositifs tend à permettre la mise en place d'actions d'insertion par l'emploi. Les priorités sont les suivantes : avoir une meilleure connaissance des dispositifs en appui aux professionnels, développer les actions de coordination des acteurs afin de donner des réponses appropriées et personnalisées pour les demandeurs d'emploi qui ont le plus besoin, accompagner les publics et consolider les dispositifs d'insertion afin de faciliter l'accès durable à l'emploi, mettre en place la garantie jeunes qui se singularise par une action soutenue d'insertion par l'emploi, consolider l'activité par l'insertion économique, faciliter le développement de l'emploi et l'insertion dans les PME-TPE.

La Direction départementale de la cohésion sociale (D.D.C.S.) est compétente en matière de politiques de la cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse,

aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire.

Elle renforce les actions de l'Etat dans les domaines très divers de la cohésion sociale, elle intervient, ainsi sur les thèmes tels que : l'urgence sociale, l'hébergement et le logement adapté et accompagné, l'habitat indigne, l'accès aux soins des personnes précaires, le handicap. La D.D.C.S. de la Sarthe agit, en lien étroit, avec les collectivités territoriales, tant pour la jeunesse et le sport que pour le champ social. Sa compétence en matière

de développement territorial, dans le cadre des politiques sociales, se décline notamment à travers le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le diagnostic à 360° et le plan départemental d'actions pour l'hébergement, le logement des personnes défavorisées (P.D.A.H.L.P.D.) qu'elle pilote conjointement avec le Conseil Départemental. Les axes directeurs de ces plans posent ainsi des principes qui guident l'action partenariale affinée dans les PTI.



La Région Pays de la Loire : Face aux mutations en cours, l'Europe, l'Etat et les régions veulent redonner du sens à la notion de progrès dans un contexte économique, social et environnemental incertain.

La Région Pays de la Loire cherche à faire de son territoire **un nouveau modèle de développement** qui conjugue dynamisme économique, progrès social et préservation de l'environnement. **Le jeu collectif et l'innovation** sont désignés comme les moteurs de cette démarche. C'est pourquoi, **l'accent est mis entre autres sur la qualification et la construction d'une offre de formation qui doit anticiper les besoins** en s'appuyant notamment sur le développement des

éco-filières et l'accompagnement vers les métiers de demain.

Dans le cadre du Plan Territorial d'Insertion (PTI) de la Sarthe, la Région Pays de la Loire se mobilise, au titre de sa compétence de droit commun en matière de formation professionnelle, pour la poursuite du travail partenarial engagé en faveur de l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle des publics fragilisés, éloignés de l'emploi.

Elle s'implique également au titre de ses compétences en matière de développement économique et de mobilité interurbaine, confiée aux régions par la loi 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015.



ponses partagées et adaptées aux enjeux du territoire Sarthois.

L'intérêt de ce nouveau PTI est aussi dans

Pôle Emploi : La valeur ajoutée du Pacte Territorial pour l'Insertion tient dans le **volontarisme des partenaires** à mettre en œuvre des ré-

de nouvelles approches dont Pôle emploi est convaincu et que notre réseau porte : **la personnalisation de l'accompagnement** de celles et ceux qui en ont le plus besoin, au-delà des seuls critères habituels de publics, et **la complémentarité d'intervention des acteurs** sur les champs du social et de l'emploi en fonction de leurs domaines de compétences respectifs.



de **favoriser l'insertion professionnelle** des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion, et en particulier **d'accompagner les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables**, comme

Mans Métropole s'engage au côté du Conseil Départemental et s'associe à son Pacte Territorial pour l'Insertion.

Notre ambition est

les jeunes, les seniors, les familles monoparentales.

Nos actions visent à **mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi**, intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi et des étapes situées dans le champ de l'insertion par l'activité économique, une coordination de l'offre d'insertion, et une mobilisation des employeurs, et doivent répondre à notre ambition d'un territoire solidaire.



des maires et adjoints de la Sarthe s'engage à **mettre en œuvre les actions nécessaires** pour favoriser l'insertion sociale

L'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe : En tant que partie signataire du Pacte Territorial pour l'Insertion en Sarthe, l'Association

et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Notre Association et les élus des communes et communautés de communes qu'elle représente veilleront à **se mobiliser et à collaborer avec les différents acteurs**, autour d'objectifs et d'actions partagés, dans le respect des compétences et moyens de chacun.



La Caisse d'allocations familiales de la Sarthe s'engage à :

- **Renseigner** au mieux les allocataires en activité professionnelle ou demandeurs d'emploi, sur l'ensemble de leurs droits aux prestations familiales, notamment les minima sociaux
- **Favoriser l'accès aux droits** des allocataires potentiels, notamment par la mise en œuvre de services en ligne (changements de situation, déclaration trimestrielle de revenus...)
- **Informers les allocataires sur les incidences sur leurs droits aux prestations familiales** (selon les cas et les règles de cumul de revenus) en cas de changement de situation professionnelle (notamment

en cas de projet de formation qualifiante ou d'emploi)

- **Contribuer par un traitement rigoureux et rapide** à la gestion des dossiers de Rsa dans les conditions fixées par la convention de gestion à signer entre la Caf et le Département.
- **Favoriser les projets permettant de lever les freins à l'insertion professionnelle** pour les familles accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf dans le cadre du socle national de travail social (naissance, séparation, deuil familial, logement indécemment)
- **Accompagner les Etablissements d'accueil du jeune enfant** à faciliter la garde des enfants des personnes en recherche d'emploi (tarifs adaptés aux ressources familiales, places d'urgence).



L'essentiel & plus encore

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale des salariés

et non-salariés agricoles, souhaite collaborer au PTI afin de **renforcer l'accès aux prestations légales et extra légales** de ses adhérents ainsi que l'accompagnement social des publics en insertion vers les secteurs d'activité de l'agriculture.

Dans le cadre de l'accès aux droits, la MSA, guichet unique de protection sociale, met en œuvre des actions ciblées vers ses adhérents : rendez-vous prestations, visites à domicile auprès de futures mères et nouveaux installés ainsi que des échanges organisés pour faciliter l'ouverture du droit au RSA et à la CMUC. Ces actions ont pour

objet d'informer et de prévenir les non recours et la rupture de droits.

En complément, la MSA propose un **accompagnement social** de ses adhérents fragilisés par des difficultés d'ordre socio-économique ou de santé. Pour mener à bien ces suivis, les travailleurs sociaux de terrain activent notamment des actions collectives de prévention et d'accompagnement répondant à des situations ciblées : MOAIJ, Avenir en soi, séjour Ensemble pour Repartir...

Enfin, la MSA développe aussi son offre de service. L'association RESO'AP a ainsi été créé afin de proposer la mise en relation d'un réseau de bénévoles et de personnes ayant besoin d'un accompagnement à domicile ou hors domicile pour leurs déplacements.



Sarthe, la **Caisse primaire d'Assurance maladie** (CPAM) protège plus de 8 sarthois sur 10 en couvrant 75 % de leurs dépenses de santé et en prenant en charge leurs arrêts de travail. La CPAM œuvre particulièrement en faveur des publics fragilisés, notamment grâce à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, qui est attribuée de droit aux bénéficiaires du RSA.

De plus, la CPAM est engagée depuis 2014 dans une démarche d'individualisation de son offre envers les personnes en situation de précarité ou ayant du mal à faire valoir leurs droits. Avec le programme PLANIR, qui signifie Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions et des Ruptures, la CPAM a déployé de multiples actions, destinées principalement aux jeunes – surtout s'ils sont en désinsertion

Premier assureur en santé sur le département de la

professionnelle ou sociale – et aux assurés fragilisés par une situation difficile, qu'elle soit durable ou ponctuelle (divorce, perte d'emploi, pathologie invalidante, etc.).

Aujourd'hui, avec la mise en place d'une PFI-DASS (Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé), la CPAM souhaite accompagner personnellement tout assuré social en renoncement aux soins ou rencontrant des difficultés pour se faire soigner.

Les publics en insertion sont particulièrement concernés par ces actions : après une phase plus ou moins longue de chômage, quand on est à la recherche d'un 1er emploi, il est courant de renoncer aux soins faute de ressources ou par méconnaissance des droits offerts. La CPAM de la Sarthe propose à ces personnes un accompagnement individuel, dans la durée, ainsi que des bilans sur les droits sociaux. Utiliser ses droits et avoir une bonne santé sont deux fondamentaux pour s'insérer, dans le monde du travail et plus largement dans notre société.



La **Mission Locale de l'Agglomération Mancelle** s'inscrit dans les axes de développement du Pacte

Territorial pour l'Insertion. Au travers de la mise en place du **dispositif Garantie jeune** qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes et ainsi leur permettre un accès plus rapide à l'emploi, au travers de l'accompagnement des jeunes vers des actions de formation en particulier sur

une action d'accompagnement vers les contrats d'apprentissage, au travers de nos actions pour favoriser la mobilité des jeunes que nous accompagnons.

La Mission Locale développe **une approche globale de l'accompagnement des jeunes**. Nous travaillons donc les champs de l'emploi et de la formation mais aussi sur la mobilité, le logement, la santé, l'accès aux droits, l'accès à la culture... Tous ces champs d'action sont présents dans le Pacte Territoriale pour l'Insertion.



La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), Le Mans Métropole s'engage pleinement dans les orientations du Pacte Territorial pour l'Insertion. En effet, la Maison de l'Emploi, présente sur le territoire depuis 2006, développe des actions qui concourent à **mettre en réseau les acteurs de l'Emploi**, à favoriser l'accompagnement des personnes en insertion, à sensibiliser les entreprises aux démarches d'insertion et à **accompagner les porteurs de projets** de création d'activité.

La MEF s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du Pacte Territorial pour l'insertion sur **des actions d'accompagnement** pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de retrouver une activité. Pour cela, le travail que mène la MEF auprès des donneurs d'ordre publics pour **développer la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics** favorise le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées. De plus, nous travaillons avec le Club d'entreprise FACE Le Mans Métropole sur **la Responsabilité Sociétale des Entreprises**. Cette action favorise aussi l'accès à l'emploi des personnes le plus vulnérables.



La Mission Locale Sarthe Nord est une association Loi 1901 à but non lucratif financée par l'État et les collectivités territoriales. Elle exerce une mission de service public de proximité en faveur de **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire.

Le rôle des Missions Locales est défini par le Code du travail et le Code de l'éducation qui les placent au cœur des politiques nationales et locales de l'insertion des jeunes, mais aussi de la lutte contre le décrochage scolaire.

Les actions d'insertion de la Mission Locale : L'objectif premier de l'accompagnement

réalisé par la Mission Locale est de permettre aux jeunes d'accéder à la qualification et à l'emploi.

Sur leur parcours d'insertion professionnelle, les jeunes peuvent rencontrer des difficultés ayant trait à la santé, à la mobilité, au logement ou à la gestion de leur budget, qui sont autant de freins à la réalisation de leur projet professionnel. Pour leur permettre de lever ces freins, la Mission Locale développe et mobilise certains dispositifs d'aide grâce à l'appui de ses financeurs (Coup d'Pouce à la mobilité, action Locale pour le logement autonome des jeunes, ateliers de gestion budgétaire, ateliers santé et prévention et l'accompagnement social dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes).



CAP Emploi : Nous observons, depuis des années, que l'accompagnement proactif vers nos clients (liens constants et de qualité) nous permet d'obtenir de bons résultats de placement; par contre que l'accompagnement des candidats est perfectible. Pour cela, Cap Emploi s'est doté d'un pôle recrutement. Pour atteindre des résultats (plus de 400 placements durables chaque année), dans ce contexte morose, nous devons constamment être en évolution et de plus en plus à l'affût de toutes bonnes informations. Pour cela, depuis 2014, nous avons renforcé l'équipe Cap Emploi afin d'être plus proche de nos candidats et de nos clients. Dans cette optique, l'accent sera mis sur **le suivi et la sortie des candidats** dans les 6 mois, la sortie des candidats après formation, la reprise du travail d'accompagnement des candidats par l'analyse et le développement des compétences transversales transférables, la mise en œuvre

et le pilotage d'actions afin d'obtenir de meilleurs résultats sur les besoins de formations qualifiantes et/ou diplômantes. En collaboration avec Pôle Emploi, nous avons défini en juin 2014 une nouvelle mesure de la cotraitance concernant le type des demandeurs d'emploi à accompagner (grille définie avec les référents TH des agences). **Cap Emploi accompagne des personnes de plus en plus éloignées de l'emploi** (spécifiquement RSA). Nous avons donc défini avec l'UT Direccte, des critères qui précisent la prescription du demandeur d'emploi en cotraitance (validation dans le Plan de Coopération Locale 2015). Grâce au partenariat de chaque agence, nous mettons en place des réunions individuelles ou collectives afin d'être plus proche des candidats vis-à-vis des besoins d'emplois de chaque bassin. En collaboration avec Le Département, Cap Emploi propose **un renforcement opérationnel pour développer l'accompagnement des personnes pour favoriser leur autonomie et leur insertion.**



La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment Sarthe (CAPEB) représente les entreprises artisanales du bâtiment dont elle défend les intérêts. **L'UPA Sarthe** (Union Professionnelle Artisanale), créée par les trois grandes confédérations de l'Artisanat : CAPEB – CNAMS – CGAD, représente

les entreprises de proximité qui se battent pour maintenir leur activité, sauver leurs emplois, et, de fait, assurent le maintien d'un tissu économique, tout particulièrement dans nos campagnes. Ces entreprises se préoccupent de l'avenir en œuvrant pour le recrutement et la formation de personnes qui, demain, leur permettront d'accompagner la reprise espérée par l'artisanat et le commerce proximité.



La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises et du patronat réel

représente les PME et TPE patrimoniales dont les chefs d'entreprise prennent au quotidien des risques personnels et familiaux, et qui ont la volonté de donner du sens à leurs entreprises. La première mission de l'entreprise est de créer de la richesse. Les TPE/PME la remplissent avec succès. Nous, leurs patrons, croyons en la liberté d'entreprendre et au maintien de la dimension humaine dans l'entreprise. Nous croyons en la valeur de l'argent que nous générons, et que nous mettons, dans les faits, au service de la société, assumant ainsi pleinement notre Responsabilité Sociale.

La CPME des Pays de la Loire joue par son réseau le rôle d'intermédiaire entre les chefs d'entreprise qui veulent partager leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leurs savoir-faire dans un souci de partage de mêmes valeurs, solidarité, écoute, réactivité. C'est un réseau d'entrepreneurs qui se retrouvent autour d'un seul et même credo «Notre valeur ajoutée, c'est l'Homme» !

Par ailleurs, la CPME a signé un accord de partenariat avec Global Compact France dans un objectif commun de mobilisation des petites et moyennes entreprises sur les enjeux de la responsabilité sociale. Si la RSE a été considérée dans le passé comme un sujet dédié aux grands groupes, il est désormais fondamental que les PME se l'approprient.



La fédération française du bâtiment : Le Bâtiment est, traditionnellement,

une Branche Professionnelle dans laquelle l'insertion des publics en difficulté joue à plein. C'est d'ailleurs ce qui avait présidé à la mise en place, dans notre département, d'un GEIQ BTP voilà un peu plus de 10 ans. Néanmoins aujourd'hui, au-delà de notre **envie de poursuivre nos efforts d'insertion**, la situation de notre secteur est telle que nous nous trouvons très limités. Nous

sommes en effet « englués » dans une crise profonde, qui n'en finit pas, et qui conduit à la disparition de nombre de nos entreprises.

Celles qui restent se trouvent actuellement très fragilisées par un niveau global d'activité faible et des trésoreries souvent exsangues.

C'est pourquoi, si le Bâtiment souhaite continuer à **être vecteur d'insertion** et est prêt à prendre toutes ses responsabilités en la matière, nous ne pouvons pas, dans le contexte décrit ci-dessus, nous engager dans des objectifs précis.



les informations relatives à l'insertion favorisant sa mise en place.

Toutefois, malgré un contexte économique morose et des préoccupations vitales pour les entreprises TP liées avant tout à la recherche d'activité pour le maintien de leurs



entreprises de la métallurgie en Sarthe, l'UIMS poursuit des missions d'intérêt général au service de la collectivité des entreprises. La vocation de l'UIMS est de représenter et de promouvoir les intérêts des entreprises de la métallurgie de toutes tailles et couvrant de nombreux secteurs d'activités. L'UIMS fédère un réseau de plus de 150 entreprises représentant environ la moitié des effectifs salariés de l'industrie Sarthoise.

Ses domaines de compétence englobent tout le champ social (contrats de travail, conventions et accords collectifs, représentation du personnel et des syndicats...), hygiène et sécurité, environnement, gestion



Territorial pour l'Insertion. Il s'engage notamment à ouvrir le réseau de ses entre-

La Fédération TP72 s'engage à diffuser auprès de l'ensemble de ses entreprises adhérentes, toutes

L'union des Industries et Métiers de la Métallurgie : Créée en 1917 par et pour les chefs d'entre-

prises adhérentes aux différentes actions mises en œuvre dans le PTI comme par exemple l'accueil en Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel, parrainages et ou accompagnements de chercheurs d'emploi ...

structures, la Fédération départementale des Travaux Publics de la Sarthe, en tant qu'organisation professionnelle reste très attentive au sujet de l'insertion, et reste impliquée au sein d'organismes tels que le GEICQ avec Christophe MORIN.

D'ailleurs, l'insertion fait partie intégrante de notre démarche sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises, « volet social » largement développé dans le cadre de notre CLUB RSE par les entreprises elles-mêmes.

de l'emploi et des compétences, formation professionnelle, conseil RH. Avec son engagement en faveur du développement et de la performance sociale des entreprises industrielles sarthoises, l'UIMS joue un rôle majeur dans le rapprochement des différents acteurs notamment sur le champ de l'emploi/formation et de l'insertion. L'UIMS s'engage à accompagner les conseillers emploi dans la connaissance des entreprises industrielles et à proposer des événements pour un rapprochement avec notre réseau (au travers des événements de la Semaine de l'Industrie notamment). L'UIMS en tant que fédération des entreprises de la métallurgie s'engage sur le développement du GEIQ. L'UIMS s'engage à être partenaire lors de salons ou forums dédiés au public en insertion, en lien avec l'outil de formation de la branche.

prises adhérentes aux différentes actions mises en œuvre dans le PTI comme par exemple l'accueil en Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel, parrainages et ou accompagnements de chercheurs d'emploi ...



La Confédération Française Démocratique du Travail : La CFDT prendra toute sa place dans le

Pacte Territorial d'Insertion de la Sarthe en poursuivant les actions déjà menées.

Cela passera par la programmation d'une nouvelle journée de recrutement en lien avec la Mission Locale pour les jeunes de moins de 26 ans au mois de juin 2016. Mais aussi en poursuivant nos participations au conseil d'administration de Cap Emploi et de la Mission locale ainsi qu'aux initiatives programmées par ces structures.

Notre cœur de métier est certes la défense et l'obtention de droits nouveaux pour les

salarié(e)s et en fonction de la qualité du dialogue social dans les entreprises nous agissons sur la politique de l'emploi avec la mise en place d'une véritable GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences).

De même, nous tenons également à pouvoir donner une chance à ceux qui ont des difficultés à trouver un emploi. Pour la CFDT, c'est une véritable préoccupation sur le département, il est toujours intéressant de pouvoir réunir les différents acteurs autour d'une thématique aussi importante afin de permettre une intensification des dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'insertion des publics qui sont les plus éloignés de l'emploi.



La Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres : Même

si notre organisation syndicale CFE CGC est catégorielle et n'a par principe guère de ses représentants éligible à l'insertion, l'insertion est un acte citoyen auquel un syndicat ne peut être qu'un promoteur, notamment en faveur du public jeune.

La CFE CGC souhaite ainsi se voir renforcée certaines thématiques indispensables au retour à l'emploi des plus démunis : l'accès au permis de conduire pour les jeunes diplômés ou non afin qu'ils

puissent postuler à toutes les offres des bassins d'emploi sarthois, engagement au titre du CRAL (Commission Régionale à l'Action au Logement) qui gère le financement du 1% logement pour la défense de l'hébergement du public jeune qui accède à ses premiers contrats, actions en faveurs des seniors et plus généralement des quinquas qui se retrouvent pour certains jusqu'à leur retraite écartés définitivement de l'emploi.

La CFE CGC s'investit dans une vraie démarche RSE en soutenant activement l'insertion, indispensable outil pour remettre les jeunes et les naufragés du travail en capacité de ré espérer retrouver l'emploi.



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
DES Pays de la Loire

L'USH des Pays de la Loire, représentant les bailleurs sociaux de la Sarthe : La prise en compte des publics en insertion est au cœur des préoccupations des bailleurs sociaux, tant le logement est un des premiers facteurs d'intégration sociale. Les bailleurs portent notamment une attention particulière à l'accès des jeunes au logement social : près de 30% des logements sociaux sont attribués à des moins de 25 ans, qui représentent 22% des demandeurs. Les bailleurs sociaux

souhaitent poursuivre leurs actions en la matière, en lien avec leurs partenaires qui sont les associations gestionnaires de résidences sociales et habitat jeunes.

Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les bailleurs sociaux sont également impliqués sur l'insertion professionnelle et l'emploi dans les quartiers, au travers des clauses d'insertion qu'ils intègrent dans leurs marchés. Ils souhaitent poursuivre le travail engagé avec les facilitateurs et les autres partenaires locaux afin de renforcer et d'élargir leurs actions.



Solidaires pour l'emploi, les adhérents du **COORACE** défendent depuis 1985 le droit au travail pour tous. Ils participent sur les territoires à l'intégration par l'emploi des personnes en situation de précarité, au développement économique et à la création d'activités nouvelles dans des filières professionnelles diversifiées.

COORACE Pays de la Loire, fédère 75 entreprises de l'économie sociale et solidaire (Association intermédiaires, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, ETTI, centre de formation, association de service à la personne), **dont 6 Associations Intermédiaires en Sarthe, soit 41 équivalents temps plein en insertion**. En tant que tête de réseau COORACE Pays de la Loire accompagne les SIAE dans leur **professionnalisation** pour permettre le meilleur accompagnement possible

des demandeurs d'emploi des territoires et une meilleure réponse aux différents clients des SIAE (collectivités, entreprises, particuliers et associations) et dans leur **développement économique (partenariats SIAE-entreprises, accès aux clauses sociales...)**, afin qu'il serve in fine l'objectif premier des SIAE : le retour à un emploi durable des demandeurs d'emploi.

Pour répondre aux enjeux d'adaptation du modèle économique, Coorace accompagne individuellement sur l'auto-analyse économique et financière via le dispositif Inserdiag et sur les enjeux de gouvernance, management et organisation (mutualisation, fusion, Groupement Economique Solidaire).

COORACE assure également l'animation de la vie de réseau pour favoriser les échanges entre adhérents et **l'émergence de projets collectifs**.



Le réseau **CHANTIER école** est né en 1995 de la volonté d'hommes et de femmes du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) de regrouper les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes. A ce titre, l'association **CHANTIER école**, réseau des **Entreprises Sociales Apprenantes**, vise à développer la professionnalisation des acteurs, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques de ces derniers et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques.

CHANTIER école, réseau des Entreprises Sociales Apprenantes, mouvement citoyen, porte toute action collective qui, à partir d'une situation de production, a pour objectifs de **favoriser la progression et l'émancipation des personnes**.

Dans le cadre de référence de la charte, où chacun doit se reconnaître et s'interroger sur le sens de sa mission et de ses actions, **CHANTIER école** a développé 5 fonctions qui définissent la spécificité et les champs d'intervention des entreprises sociales apprenantes : employeur, production, accompagnement social et professionnel, formation, développement local et partenariat.

Les entreprises sociales apprenantes disposent également d'un capital d'expériences humaines et pédagogiques reposant sur la **solidarité et la mise en collaboration** qu'elles enrichissent et mutualisent en permanence.

Particulièrement investi dans le champ de la professionnalisation des acteurs et des salariés polyvalents, le réseau s'engage à apporter son expertise et accompagner le développement des actions permettant aux personnes éloignées de l'emploi de progresser, de se qualifier, et de retrouver un emploi. Notre travail sur la sécurité au travail et la prévention des risques, la qualification des salariés permanents (CQP Encadrant Pédagogique en situation de production), la formation en situation de production et la qualification des salariés polyvalents (CQP Salarié Polyvalent) sont autant d'outils que nous nous engageons à mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs du PTI.

C'est ainsi que nous serons particulièrement investis dans les actions du PTI visant la qualification des publics et l'acquisition des compétences clés, ainsi que l'accès aux clauses d'insertion des marchés publics des structures d'insertion par l'activité économique qui accompagnent ces publics.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

PAYS DE LA LOIRE

rassemblant des associations et organismes de la lutte contre les exclusions.

Les adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire accompagnent les personnes en situation de précarité dans toutes les situations qu'elles peuvent rencontrer au quotidien:

- L'hébergement et l'accès au logement
- L'accès à l'emploi
- L'accès aux soins et à la santé
- L'accueil et l'accompagnement des migrants et des demandeurs d'asile
- La parentalité.

Plus globalement, la Fédération soutient les logiques de coopération-mutualisation entre associations, le renforcement du pouvoir d'agir des personnes accueillies et accompagnées par le réseau ainsi que la participation citoyenne. Elle travaille également

La Fédération des acteurs de la solidarité (ex. FNARS) est un réseau associatif national généraliste

à prévenir, anticiper et agir contre la reproduction des inégalités. Au niveau régional, notre fédération représente :

- 25.000 personnes prises en charge chaque année
- 100 établissements
- Plus de 500 bénévoles et administrateurs
- 800 salariés permanents

Nos adhérents en Sarthe s'attachent chaque jour à défendre et promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle pour une société plus solidaire :

- AFIC
- ATRE Chantier
- AISP
- France Horizon
- CFI de Champagné
- Inservet
- ITER
- Etic Asso
- Pain contre la Faim 72
- Montjoie
- le Secours Catholique 72
- TARMAC



la fédération
des entreprises
d'insertion
PAYS DE LA LOIRE

Efficacité économique,
finalité sociale

La fédération des entreprises d'insertion Pays de Loire représente sur le territoire les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion (EI et ETTI).

Inscrites dans l'économie sociale et solidaire, elles portent un modèle économique à finalité sociale qui conjugue travail salarié, accompagnement et acquisition de compétences afin de favoriser

La fédération des entreprises

l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Positionnées sur le secteur concurrentiel marchand, les EI/ETTI s'inscrivent dans une branche professionnelle et développent naturellement des liens avec leurs concurrents.

La fédération accompagne le développement de ces entreprises, mutualise leurs expériences et les représente auprès de l'Etat, les collectivités et les organisations professionnelles....

Sur le territoire de la Sarthe, les entreprises d'insertion (EI et ETTI) salarient chaque année 500 personnes éloignées de l'emploi dont 39% BRSA, 67% de DELD, 20% de jeunes et offrent à 73% d'entre eux une solution de sortie en emploi et/ou en formation (emplois durables, emplois de transition, sorties positives).

En collaboration avec le Département, la fédération des entreprises d'insertion Pays de la Loire souhaite s'engager à **favoriser le retour à l'emploi durable des personnes en insertion salariées dans les EI/ETTI** en :



L'URIOPSS des Pays de la Loire, positionnée auprès de 250 organismes gérant 750 établissements et services à but non lucratif couvrant le champ de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale, se donne pour objectif d'unir les associations pour développer les solidarités. Elle s'engage à promouvoir une société de droit, solidaire, fondée sur la cohésion sociale et incarnant les valeurs qu'elle reconnaît : La primauté de la personne (sa dignité, sa liberté), la solidarité, l'engagement, l'altérité, la démocratie et le pouvoir d'agir. Déclinées à l'échelle des cinq départements, ses contributions se traduisent en Sarthe par plusieurs actions en faveur des publics en situation d'insertion :

1. **Le pilotage du Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)**. Instance participative déclinée à l'échelon des Pays de

- **développant la formation et la qualification des personnes éloignées de l'emploi pendant leurs parcours d'insertion** dans les entreprises d'insertion en recouvrant notamment aux certificats de connaissances et de compétences professionnelles.
- **créant avec les entreprises partenaires et les réseaux du territoire des actions passerelles d'inclusion**
- **co-construisant des réponses pour faciliter l'accès des entreprises d'insertion aux marchés publics clausés.**

la Loire depuis le 20 juin 2012, le CRPA est constitué majoritairement de personnes en situation de précarité et/ou de fragilité sociale, avec l'objectif de recueillir leur expertise d'usager pour contribuer à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques sur le champ de l'exclusion. Sont également invités à participer des professionnels et des bénévoles de l'action sociale locale, ce qui favorise le croisement des regards, les échanges et l'interconnaissance en dehors du cadre institutionnel. Dans le département de la Sarthe, plusieurs associations sont ainsi positionnées sur l'accueil en hébergement/l'accès au logement des personnes membres du CRPA et sont donc pleinement parties prenantes (l'Association de Gestion des Logements Accompagnés Nelson Mandela au Mans, l'association Tarmac-CHRS Saint-Victor-Accueil Cénomman-PHSS SAE, l'association Montjoie-Maison Relais-Apparte, l'association Habitat et Humanisme).



2. **Le pilotage d'une étude visant à la capitalisation des pratiques innovantes en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes en situation de précarité**, sur le territoire des Pays de la Loire. Avec le soutien de la DRDJSCS, il s'agit de formaliser un «classificateur de fiches» actualisables, rassemblant l'ensemble des expériences innovantes, mobilisables et transférables vers d'autres acteurs, avec l'objectif de renforcer la prise en charge des personnes en situation de précarité. La collecte des pratiques innovantes est actuellement en cours et le département de la Sarthe est déjà ciblé.

3. **Le pilotage d'une étude relative à un focus régional sur les jeunes (18-25 ans) en situation d'exclusion qui ont connu un parcours en protection de l'enfance**. En croisant les perceptions et les pratiques des acteurs institutionnels et associatifs, il s'agit d'aboutir à une vision partagée du parcours du public cible à partir de laquelle seront identifiées des préconisations et des pistes de travail ultérieures pour mieux adapter leur prise en charge adéquate. L'étude est actuellement en démarrage avec un premier Comité de pilotage fixé en décembre 2017.

5. LE PTI

Le PTI se décline en 3 objectifs stratégiques, 8 objectifs opérationnels et en cadres d'actions.

I – Développer l'accompagnement des personnes pour favoriser leur autonomie et leur insertion

1 - Faciliter l'accès aux droits par des actions d'information, de sensibilisation ou de prévention pour limiter le non-recours et les ruptures

- Assurer une information complète sur les dispositifs et les droits inhérents

2 - Etablir un diagnostic partagé des situations des personnes pour une prise en charge rapide et efficace

- Proposer des outils permettant une bonne connaissance de la situation du bénéficiaire pour faciliter sa prise en charge
- Partager l'information entre les différents acteurs pour favoriser l'accompagnement des personnes

3 - Lever les freins sociaux préalables à l'autonomie sociale et à l'accès à l'emploi en adaptant l'offre de service au besoin

- Favoriser la mobilité
- Favoriser l'e-inclusion
- Permettre l'accès ou le maintien dans un logement
- Assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi rencontrant des problématiques socio-professionnelles

4 - Favoriser l'inscription dynamique dans des parcours d'insertion

- Faciliter la formation et la qualification pour l'accès à l'emploi
- Développer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi
- Optimiser l'utilisation des dispositifs d'Insertion par l'activité économique

5 - Favoriser le retour à l'emploi durable de chaque personne en insertion en fonction de sa distance à l'emploi

- Développer les liens avec les entreprises
- Favoriser le développement des clauses sociales
- Accompagner les publics en insertion vers et dans l'emploi durable

II – Proposer un dispositif RSA cohérent et lisible au service d'une inclusion durable

6 - Favoriser la coordination de l'accompagnement de l'orientation « social » à l'orientation « emploi »

- Permettre le respect des droits et devoirs des allocataires du RSA, notamment de s'engager dans des démarches actives d'insertion sociale et professionnelle
- Mettre en place des procédures communes et conjointes pour une prise en charge globale et adaptée aux bénéficiaires orientés « social » et/ou aux bénéficiaires orientés « emploi ».

7 - Renforcer la communication sur le dispositif RSA auprès des partenaires

- Mettre en œuvre un plan de communication à destination des professionnels de l'insertion et autres acteurs locaux.

III – S'engager dans une gouvernance du PTI pour assurer des parcours d'insertion coordonnés et sans rupture jusqu'à l'emploi

8 - Renforcer les liens entre les partenaires pour renforcer la cohérence des dispositifs

- Respecter les engagements pris en tant que pilote d'actions
- S'engager dans une gouvernance du PTI au sein des instances de décision et de pilotage existantes sur les champs du social et de l'emploi au niveau départemental et/ou local

Ces objectifs stratégiques et opérationnels se déclinent en fiches actions (annexe C)

6. LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI

Le Département et ses partenaires ont fait le choix de s'appuyer, autant que possible, sur les instances de coordination existantes, dans le champ des politiques d'insertion et de cohésion sociale, afin de s'assurer un pilotage souple et de s'assurer de la disponibilité de l'ensemble des acteurs concernés.

1 - UN COMITÉ DE PILOTAGE

Chargé de valider les priorités et orientations du PTI

Membres : Les signataires du PTI
Présidé par le Président de Commission Insertion - Logement du Département

Rôles :

- Vérifier l'efficacité des actions
- Adapter le contenu du pacte en fonction des résultats
- Garantir la cohérence avec les autres plans départementaux
- Faciliter le partage d'information entre les partenaires

Périodicité : Une fois par an

2 - UN COMITÉ TECHNIQUE

Chargé de coordonner la mise en œuvre du PTI

Membres : Pilotes des actions

Rôles :

- Assurer la bonne mise en œuvre des orientations
- Faire le suivi des actions

- Évaluer l'écart entre les attendus et les résultats
- Proposer des ajustements
- Echanger sur les dispositifs et leur évolution
- Permettre une veille sur les nouveaux besoins

Périodicité : Autant que nécessaire

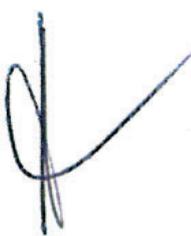
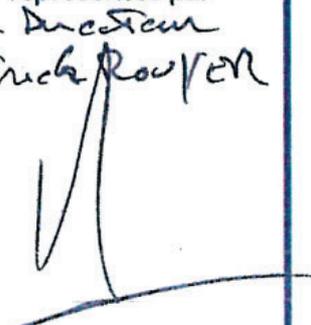
- pour un bilan annuel en amont du comité de pilotage
- afin de faire évoluer les actions suite aux décisions du comité de pilotage

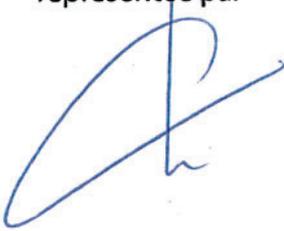
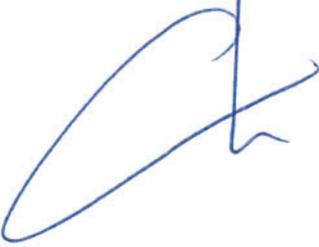
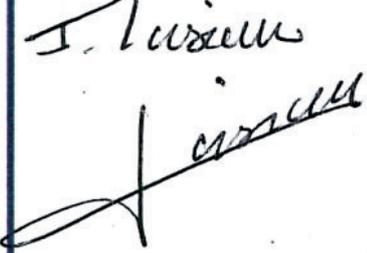
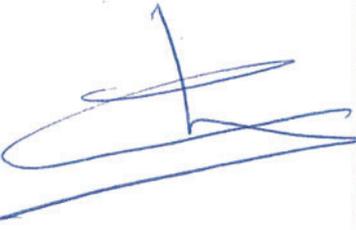
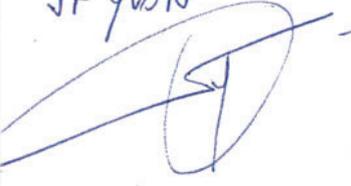
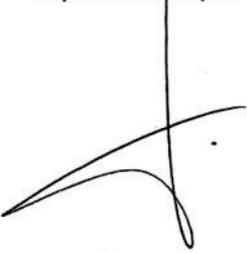
EVALUATION DU PTI

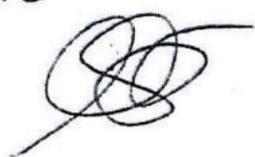
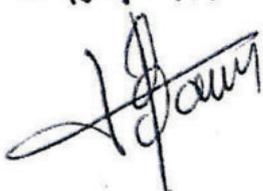
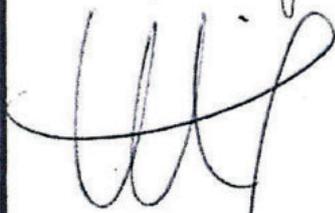
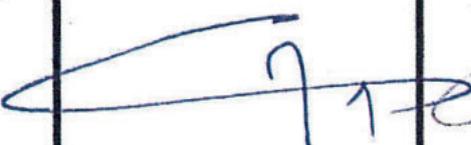
Il s'avère indispensable de mesurer l'efficacité et l'impact des actions menées. Le pacte s'inscrit dans une dimension pluriannuelle. Durant les années de mise en œuvre des actions du PTI, des indicateurs doivent permettre d'évaluer les parcours d'insertion et les actions financées. Ce PTI s'avère donc évolutif et sera adapté en conséquence. Ainsi il est nécessaire de fixer les objectifs qualitatifs et quantitatifs de ces actions d'insertion. Chaque fiche action dispose ainsi d'indicateurs permettant d'évaluer les actions. L'ensemble des indicateurs seront rassemblés par les pilotes des actions pour être étudiés chaque année lors des comités.

7. SIGNATURE DES PARTENAIRES

Fait à Le Mans, le

<p>Département de La Sarthe, représenté par</p> 	<p>L'État, représenté par</p> 	<p>Région des Pays de la Loire, représentée par</p> <p>La Présidente</p>  <p>Christelle MORANÇAIS</p>
<p>Pôle Emploi, représenté par</p> 	<p>Le Mans Métropole et le PLIE, représentés par</p> 	<p>L'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe, représentée par</p> 
<p>La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), représentée par</p> 	<p>La Mutualité Sociale Agricole (MSA), représentée par</p> 	<p>La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), représentée par</p> <p>son Directeur Laurence ROUYER</p> 

<p>La Maison de l'emploi et de la formation du Mans Métropole et du Pays du Mans, représentée par</p> 	<p>La Mission locale de l'agglomération Mancelle, représentée par</p> 	<p>La Mission Locale Sarthe nord, représentée par</p> <p>I. LUCIEN</p> 
<p>Cap Emploi, représenté par</p> 	<p>La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment Sarthe (CAPEB), représentée par</p> <p>M^{re} FLOU LAÏC</p> 	<p>La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), représentée par</p> <p>JF YVON</p> 
<p>La Fédération Française du Bâtiment (FFB), représentée par</p> 	<p>La Fédération des Travaux Publics de la Sarthe, représentée par</p> <p>H. GENDRY</p> 	<p>Le Mouvement Des Entreprises de France (MEDEF), représenté par</p> 

<p>L'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie Sarthe (UIMS), représentée par</p> <p>Christophe Buchet</p> 	<p>La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), représentée par</p> <p>Fortier Céline</p> 	<p>La Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC), représentée par</p> <p>C. ARNIER</p> 
<p>La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), représentée par</p> <p>Bruno RICHARD - - PRÉSIDENT -</p> 	<p>L'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire, représentée par</p> <p>Patricia PERTHUIS</p> 	<p>Chantier-école, représenté par</p> <p>Fanny Leiney</p> 
<p>La Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire (COORACE), représentée par</p> <p>Christophe FOUQUERE</p> 	<p>La Fédération des acteurs de la solidarité, représentée par</p> <p>J.F. Dubois</p> 	<p>La Fédération des Entreprises d'insertion, représentée par</p> <p>Danielle Thiéffry</p> 

L'Union interfédérale des
organismes privés sanitaires
et sociaux (URIOPSS),
représentée par
Jacques Jean Jacques
SP

8. ANNEXES

A. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Sous action		Pilote	Partenaires mobilisés
I : Développer l'accompagnement des personnes pour favoriser leur autonomie et leur insertion	1 : Faciliter l'accès aux droits par des actions d'information, de sensibilisation ou de prévention pour limiter le non-recours et les ruptures	a. Créer un guide de l'insertion via internet	I1a		Le Mans Métropole	Maison de l'emploi/ Etat/ Pôle emploi/ Mission locale/ Département
		b. Favoriser l'accès aux droits et aux soins	I1b		CPAM de la Sarthe	Service Social Carsat/ UC IRSA/ Service Médical/ CAF/ Mutualité/ associations
	2 : Etablir un diagnostic partagé des situations des personnes pour une prise en charge rapide et efficace	a. Etablir un diagnostic partagé des situations des personnes	I2a1	Mettre en place des groupes d'échanges SPE/collectivités pour répondre à des problématiques spécifiques	SPE/ collectivités	Préfecture/Ville d'Allonnes/Ville de Coulaines/Service jeunesse Ville du Mans/Centre social d'Allonnes/Mission locale/Sauvegarde 72/ Maison pour tous/ Espace jeunes
			I2a2	Faire bénéficier les publics qui en ont besoin d'un diagnostic (dont ASS, PLIE, publics issus des quartiers prioritaires...)	Département	Etat/ PLIE/ Cap emploi ...
			I2a3	Sensibiliser les professionnels du RSA au handicap/ emploi	Cap emploi	Département/ MDPH
	3 : Lever les freins sociaux préalables à l'autonomie sociale et à l'accès à l'emploi en adaptant l'offre de service au besoin	a. Favoriser la mobilité rurale et urbaine des personnes en insertion	I3a1	Mobiliser l'offre mobilité de droit commun pour toutes les personnes en démarche d'insertion professionnelle et élargir la plateforme « mobilité » à d'autres publics en insertion	Département	Région / Etat / Pôle emploi / Missions locales / entreprises / Wimoov/ PLIE
			I3a2	Développer le Réso'ap	MSA	Génération mouvement 72
		b. Favoriser l'e-inclusion	I3b1	Développer l'accès et la pratique numérique des publics en insertion pour favoriser leur inclusion	Département	Pôle emploi / Région / SIAE / Entreprises/PLIE
			I3b2	Renforcer/accompagner les espaces publics numériques des territoires pour développer la médiation numérique au service de l'e-inclusion	Département	Pôle emploi/ EPCI/ autres organismes présents sur site ou développant l'accès à ses services via le numérique

	c. Favoriser l'insertion en levant les freins liés à l'hébergement et au logement	I3c1	Permettre l'accès et le maintien des jeunes dans le logement	Etat	Les Bailleurs sociaux/ Foyers logement (Mamers...)/ CAF/ DDCS/ collectivités locales (communes, CDC)/ Centres communaux d'action sociale/ Conseil Régional/ associations gestion de logement/ les réseaux d'insertion/les missions locales	
		I3c2	Renforcer le partenariat entre les dispositifs du champ de compétence de l'Etat : veille sociale (SIAO d'hébergement, logement accompagnés et adaptés) et l'ensemble des services du Département (circonscriptions, service logement...)	Etat-DDCS / Pôle SRS du Département	CCAS / associations veille sociale / hébergement / Logement adapté / services du Département/ les réseaux d'insertion	
		d. Assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi rencontrant des problématiques socio-professionnelles	I3d1	Mettre en place un accompagnement global	SPE/ collectivités	Préfecture/Ville d'Allonnes/ Ville de Coulaines/Service jeunesse Ville du Mans/Centre social d'Allonnes/Mission locale/Sauvegarde 72/Maison pour tous/ Espace jeunes
		I3d2	Mettre en place un accompagnement renforcé du public PLIE	Pôle Emploi	Département	
	4 : Favoriser l'inscription dynamique dans des parcours d'insertion	a. Favoriser la formation et la qualification pour l'accès à l'emploi	I4a1	Favoriser l'accès au dispositif « Région Formation - PREPA Clés »	Région	Etat/réseaux conseils en évaluation professionnelle et chantiers d'insertion/ Département/ associations/ centres sociaux/ partenaires sociaux/ opérateurs
			I4a2	Mettre en place le dispositif «Réussite Apprentissage	Etat	CFA / Mission locale
			I4a3	Favoriser l'accès à l'emploi en développant les passerelles entre le Programme Départemental d'Insertion et l'offre « REGION-FORMATION »	Région	Département/Organismes du PDI/Acteurs du SPRO dont Pôle emploi, missions locales et Cap Emploi
		b. Développer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi	I4b	Mettre en place la garantie jeune	Etat	Missions locales/entreprises/ Département/ Conseil Régional...
		c. Accompagner les bénéficiaires en situation de handicap pour éviter les ruptures de parcours socio-professionnels et favoriser leur insertion professionnelle	I4c	Favoriser le retour à l'emploi des publics porteurs de handicap, notamment au RSA	Cap emploi	Département/ Pôle emploi/PLIE/Missions Locales

	5 : Favoriser le retour à l'emploi durable de chaque personne en insertion en fonction de sa distance à l'emploi	a. Permettre la coopération avec les employeurs ainsi que le développement d'activités	15a1	Développer les liens avec les entreprises Sarthoises en s'appuyant sur les fédérations patronales et les chargés de développement économique	Département	Etat/réseaux conseils en évaluation professionnelle et chantiers d'insertion/ Département/ associations/ centres sociaux/ partenaires sociaux/ opérateurs
			15a2	Un appui aux TPE dans leur recrutement	Pôle emploi – Relais emploi - PLIE	Chambre des métiers/ OPCA
		b. Développer la mise en œuvre de clauses sociales	15b1	Faciliter la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés	Département	La Maison de l'emploi et de la Formation/ l'Etat/ les donneurs d'ordre/ les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les réseaux/ les entreprises/ le service public de l'emploi...
			15b2	Faciliter l'accès des SIAE aux clauses d'insertion	Etat	Donneurs d'ordre / Entreprises / Facilitateurs de clause sociale/ CDIAE / les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les réseaux
II : Proposer un dispositif RSA cohérent et lisible au service d'une inclusion durable	6 : Favoriser la coordination de l'accompagnement de l'orientation « social » à l'orientation « emploi »	a. Faire en sorte que chaque Bénéficiaire du RSA ait un engagement personnel en termes d'insertion, via un CER ou un PPAE	116a		Département	Pôle emploi / CCAS
		b. Avoir des fichiers lisibles et partagés permettant d'améliorer les accompagnements	116b		Département	Pôle emploi / CAF / MSA / CCAS
	7 : Renforcer la communication sur le dispositif RSA auprès des partenaires	a. Améliorer la communication à destination des allocataires du RSA, et des professionnels de l'insertion	117a		Département	Pôle emploi / Direction de la solidarité départementale / CCAS

III : S'engager dans une gouvernance du PTI pour assurer des parcours d'insertion coordonnés et sans rupture jusqu'à l'emploi	8 : Renforcer les liens entre les partenaires pour renforcer la cohérence des dispositifs	a. Mettre en œuvre un plan de communication autour du PTI	III8a		Département	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI
		b. S'engager dans une gouvernance du PTI au sein des instances de décision et de pilotage existantes sur les champs du social et de l'emploi au niveau départemental et/ou local	III8b		Département	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI



B.FICHES ACTIONS



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



CRÉER UN GUIDE DE L'INSERTION VIA INTERNET

CONTEXTE ET ENJEUX :

La pluralité d'acteurs et de dispositifs dans le domaine de l'insertion apportent des réponses diversifiées mais génèrent aussi des déperditions d'énergie, un manque d'efficacité et une faible lisibilité de l'offre. Il est donc important d'apporter à chaque professionnel et acteurs de l'insertion une meilleure lisibilité de l'offre d'insertion.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Identifier et structurer les dispositifs d'insertion pour apporter une meilleure réponse aux problématiques des bénéficiaires et avoir accès aux actions en cours mise en place par les acteurs de l'insertion
- Développer des synergies au sein du dispositif d'insertion
- Développer les relations entre les professionnels du territoire en vue de parcours globaux et intégrés

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Le Mans Métropole	Maison de l'Emploi, Etat, Pôle emploi, Mission locale, Département

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Création d'un site internet constitué de fiches structures en fonction de thématiques emploi et inclusion sociale	2017	Le Mans Métropole	Professionnels de l'insertion	Maison de l'Emploi

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures mobilisées pour la création du guide • Nombre de structures inscrites sur le site et tenant à jour leurs fiches



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

CONTEXTE ET ENJEUX :

Il s'agit de favoriser l'accès aux droits et aux soins par le biais de la Création de la PlateForme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS).

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Détecter les personnes en situation de renoncement aux droits et/ou aux soins
- Mettre en place un accompagnement personnalisé pour faciliter l'ouverture des droits, la guidance dans le système de soins et faciliter la réalisation des soins.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe	Service Social Carsat, UC IRSA, Service Médical, CAF, Mutualité, associations

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Accompagnement personnalisé des personnes en situation de renoncement	2017-2021	Département	Assurés du régime général affiliés à la CPAM	CPAM de la Sarthe

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées • % d'accompagnement ayant abouti



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DES SITUATIONS DES PERSONNES

SOUS-ACTION 1 : Mettre en place des groupes d'échanges SPE/collectivités pour répondre à des problématiques spécifiques

CONTEXTE ET ENJEUX :

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération Mancelle, il est envisagé de consolider et de développer le travail partenarial entre le service public de l'emploi et les collectivités afin d'améliorer la capacité du SPE à trouver des réponses appropriées pour les demandeurs d'emploi.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Partage de l'information entre les partenaires associés à l'action. Examen individuel de situations difficiles. Apporter une réponse appropriée et concertée sur les meilleures réponses à apporter aux situations examinées et ainsi favoriser l'insertion et une meilleure suite de parcours pour les publics cibles.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Service Public de l'Emploi /collectivités	Préfecture, Ville d'Allonnes, Ville de Coulaines, Service jeunesse Ville du Mans, Centre social d'Allonnes, Mission locale, Sauvegarde 72, Maison pour tous, Espace jeunes

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Réunions régulières avec examen des situations individuelles	A définir	Quartiers Prioritaires de la Ville. Agglomération Mancelle	Jeunes	Service Public de l'Emploi

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de concertation tenues • Nombre de situations examinées



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DES SITUATIONS DES PERSONNES

SOUS-ACTION 2 : Faire bénéficier les publics qui en ont besoin d'un diagnostic

CONTEXTE ET ENJEUX :

Il s'agit de mobiliser des outils permettant l'évaluation de la situation du bénéficiaire en vue de construire un plan d'actions cohérent, personnalisé, partagé et validé par la personne.

L'identification des capacités et des freins à l'insertion peut s'effectuer à travers la mise en œuvre d'une approche pluridisciplinaire et mutualisée.

Le projet doit s'appuyer sur des professionnels ayant des approches complémentaires (formateur, psychologue, encadrant technique...) pour évaluer les dimensions cognitives, sociales, les connaissances et compétences professionnelles. Les professionnels devront être en capacité d'évaluer la situation de la personne et de déterminer le parcours à mettre en place.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Construire avec la personne un parcours d'insertion personnalisé, cohérent et adapté en identifiant les compétences et les freins à l'insertion : lecture, écriture, calcul, langue orale, mobilité, logement, santé, comportement, ponctualité, respect des règles, relation aux autres, compréhension des consignes, situation familiale et financière,...

La plateforme doit permettre l'accès à des actions concrètes telles qu'un accompagnement spécialisé, une formation, l'insertion par l'activité économique, un retour à l'emploi.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	En fonction des publics cibles : Etat, PLIE, Cap emploi...

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
<p>Des séances collectives et individuelles en alternance peuvent être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation de travail, • Tests écrits et aptitudes informatiques, • Entretien directif et/ou libre, • Groupes de travail sur des thèmes <p>La plateforme s'achève par un entretien de bilan et restitution pour adhésion du bénéficiaire et par un bilan écrit à adresser au prescripteur.</p>	2017-2021 Démarrée en 2016	Département	650 places maximum financées dans le cadre du PDI pour le public RSA	Appels à projets dans le cadre du PDI

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies • Nombre d'évaluations



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DES SITUATIONS DES PERSONNES

SOUS-ACTION 3 : Sensibiliser les professionnels du RSA sur le handicap/emploi

CONTEXTE ET ENJEUX :

Dans le contexte actuel, réussir l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en situation de handicap est une des clés pour conduire un public en grande difficulté vers l'emploi pérenne.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Permettre une orientation optimale des bénéficiaires du RSA en situation de handicap vers l'emploi et établir un plan d'actions pour ce public éloigné de l'emploi.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Cap emploi	Département, MDPH

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concernés(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Réunions de sensibilisation auprès des professionnels du RSA sur le handicap/emploi pour une orientation optimale du public RSA (présentation des mesures d'accompagnement de chaque service)	2017-2021	Département	Bénéficiaires du RSA en situation de handicap	CAP Emploi
Accompagnement du public en situation de handicap et élaboration d'un diagnostic sur les freins à l'insertion	2017-2021	Département	Demandeurs d'emploi en situation de handicap	CAP Emploi

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions planifiées et tenues sur l'année • Nombre de personnes en co-partenariat



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER LA MOBILITÉ RURALE ET URBAINE DES PERSONNES EN INSERTION

SOUS-ACTION 1 : Mobiliser l'offre mobilité de droit commun pour toutes les personnes en démarche d'insertion professionnelle et élargir la plateforme « mobilité » à d'autres publics en insertion.

CONTEXTE ET ENJEUX :

Développer la mobilité autonome est un objectif essentiel dans le parcours que suivent les personnes en insertion en leur permettant, entre autres, d'augmenter leur employabilité et leurs possibilités d'accéder à l'emploi durable. Pour y parvenir, il est important de renforcer la connaissance des territoires, de développer l'utilisation des transports en commun, de lever les appréhensions de sortie du territoire de vie, de permettre à chacun de savoir définir son trajet sur une carte ou via Internet de comprendre les possibilités d'ouverture géographique quant à sa recherche d'emploi.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Développer la mobilité autonome des personnes en insertion

- Favoriser les usages des transports collectifs classiques (bus, tramway, train...) et le développement des systèmes hybrides (covoiturage, auto-partage, ...) en complément.
- Etudier le développement d'une plateforme mobilité départementale chargée de coordonner l'information sur la mobilité pour tous les publics en démarche d'insertion professionnelle.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	la Région, l'Etat, Pôle Emploi, les Missions locales, les entreprises, Wimoov (gestionnaire actuel de la plateforme mobilité pour les bénéficiaires du RSA), PLIE

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Mobiliser l'offre mobilité de droit commun pour toutes les personnes en démarche d'insertion professionnelle	2017-2021	Département	Tous publics en insertion	Les opérateurs de l'accompagnement
Développement de la plateforme départementale « mobilité » réservée actuellement au public RSA et élargissement à d'autres publics en insertion professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • financeurs potentiels, autres que le Département, à solliciter • public cible et prestations à définir 	2017-2021	Département	Tous publics en insertion	Association Wimoov : -Pour le public RSA dans le cadre du PDI -Financement Département et Europe (FSE)
				Association Wimoov : -DE (hors bénéficiaire du RSA et hors financements mobilité Pôle emploi) engagés sur un parcours de formation du programme régional de formations courtes « REGION FORMATION - ACCES Emploi » -Financement Région sur une expérimentation du 01/01 au 31/12/2018 avec un budget de 100 000€ pour un prévisionnel d'environ 250 bénéficiaires.

Indicateurs de suivi

- Nombre de financeurs de la plateforme Mobilité, par type de prestation (préciser le volume) ;
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une prestation offerte par la plateforme, par type de prestation mobilisable, en différenciant public RSA et hors RSA ;
- Nombre de personnes en formation ou emploi ayant bénéficié d'au moins une prestation mobilité (différencier public RSA et hors RSA).

Liens avec d'autres schémas directeurs : Pacte Régional pour la Ruralité (actions 6, 8, 9 et 10), Programme Départemental d'Insertion



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER LA MOBILITÉ RURALE ET URBAINE DES PERSONNES EN INSERTION

SOUS-ACTION 2 : Développer le RESO'AP

CONTEXTE ET ENJEUX :

La mobilité est un frein à l'insertion sociale et professionnelle. Partant de ce constat, il apparaît nécessaire de proposer une gamme de réponses adaptées aux personnes et à leurs situations spécifiques.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Proposer sur l'ensemble du territoire rural sarthois, un accompagnement aux déplacements facilitant la réalisation d'actes de la vie quotidienne (démarches administratives, courses ...) en développant les activités de l'association RESO'AP.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
MSA	Génération Mouvement 72 (membre co-fondateur de RESO'AP)

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Mise en relation d'un réseau de bénévoles et de personnes ayant besoin d'un accompagnement dans leurs déplacements	2017-2021		Personnes en insertion Tous régimes de protection sociale	RESO'AP
Conforter le réseau existant		- Le Grand Lucé - Ecommoy - La Ferté-Bernard - Vibraye - Montmirail - Brûlon		
Mettre en œuvre cette action pour les secteurs en cours de déploiement puis progressivement sur l'ensemble du département de la Sarthe		Département		

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénévoles RESO'AP • Nombre d'adhérents à RESO'AP • Nombre d'accompagnements réalisés

Liens avec d'autres schémas directeurs : Schéma départemental unique médico-social de la Sarthe : Intention C5-3 : promouvoir les actions favorisant le déplacement des usagers.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER L'E-INCLUSION

SOUS-ACTION 2 : Développer l'accès et la pratique numérique des publics en insertion pour favoriser leur inclusion

CONTEXTE ET ENJEUX :

Les personnes éloignées de l'emploi ne sont pas toutes dotées d'outils informatiques (ordinateur, internet) et ne maîtrisent pas toujours leur utilisation alors que les démarches administratives et socioprofessionnelles s'effectuent de plus en plus via ces outils numériques ; les rendant vulnérables dans les démarches vers l'emploi (recherche d'un emploi, réponse à des offres d'emploi et face aux attentes des employeurs). D'où la nécessité de favoriser l'accès des allocataires aux outils numériques pour lutter contre la fracture numérique et faciliter leur insertion professionnelle.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Développer l'usage et la pratique du numérique des publics en insertion pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle, par le soutien aux actions existantes et la mise en place d'actions nouvelles;
- Proposer des actions permettant d'inscrire le numérique comme un levier pour l'inclusion des publics ;
- Proposer des actions permettant de développer des compétences numériques sur des postes à pourvoir sur le marché de l'emploi.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	Pôle Emploi, La Région Les SIAE, Les entreprises, PLIE...

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Actions utilisant les outils numériques comme supports d'insertion ainsi que pour la recherche d'emploi ou de formation	2017-2018 Démarrée en 2016	Département	Bénéficiaires du RSA et hors RSA	Structures financées
Plateforme et chantier d'insertion numérique	2017-2018 Démarrée en 2016	Département	Bénéficiaires du RSA	Structures financées

Indicateurs de suivi
• Nombre de personnes accueillies dans les actions

Liens avec d'autres schémas directeurs : Sarthe Numérique, Programme Départemental d'Insertion.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER L'E-INCLUSION

SOUS-ACTION 2 : Renforcer/accompagner les espaces publics numériques des territoires pour développer la médiation numérique au service de l'e-inclusion.

CONTEXTE ET ENJEUX :

Le développement des services aux usagers (démarches administratives, recherche d'emploi...) rend nécessaire désormais la familiarité avec les nouveaux outils et usages numériques. Dans les Espaces Publics Numériques du département, des animateurs-médiateurs accompagnent les publics dans l'initiation au numérique, et plus particulièrement les personnes en situation de difficulté sociale ou économique. Dans la dynamique de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique visant à connecter l'ensemble du territoire au Très Haut Débit, le Département s'est doté d'un dispositif d'accompagnement pour favoriser l'émergence d'un réseau d'Espaces Numériques de Proximité (ENP) et la formation des animateurs à la promotion des nouveaux usages du numérique et la prise en compte des populations fragiles.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Permettre l'accès aux outils et usages numériques et favoriser l'autonomie des publics en insertion (accès de proximité, aide à l'utilisation des services).

Objectifs opérationnels :

- 1) Faire des Espaces Numériques de Proximité des lieux de conseils et d'appui sur l'utilisation des services numériques des différents acteurs de l'insertion professionnelle, santé etc.
- 2) Développer l'information des acteurs des ENP sur les évolutions des différents acteurs de l'insertion (PE, CAF, CPAM...) au regard de l'accès aux services numériques.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	Pôle Emploi, EPCI et autres organismes présents sur site ou développant l'accès à ses services via le numérique

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Accompagnement des territoires pour faire évoluer l'offre de service des Espaces Numériques de Proximité	2017-2021	Département	Communes, EPCI	Département
Formation/information sur les services numériques en direction des lieux d'accueil (animateurs)	2017-2021	Département	Publics en insertion	Pôle Emploi et autres organismes présents sur site ou développant l'accès à ses services via le numérique

Indicateurs de suivi
• A définir

Liens avec d'autres schémas directeurs : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Sarthe.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER L'INSERTION EN LEVANT LES FREINS LIÉS À L'HEBERGEMENT ET AU LOGEMENT

SOUS-ACTION 1 : Permettre l'accès et le maintien des jeunes dans le logement

CONTEXTE ET ENJEUX :

Certains jeunes de 18 à 25 ans rencontrent un frein important dans leur parcours d'insertion professionnelle car ils ne trouvent pas de solutions de logement du fait de leur situation professionnelle souvent précaire :

- Très peu d'infrastructures de logement, même temporaires, existent pour les jeunes qui trouvent un stage ou une mission intérimaire ou un contrat à durée déterminée
- Ces jeunes accèdent souvent à leur premier logement autonome et ont besoin d'être accompagnés pour sécuriser leur maintien dans le logement et leur accès à l'autonomie.

Il existe un dispositif spécifique départemental « parcours résidentiel jeunes » (18-25 ans) qui permet l'accès et le maintien dans les logements avec un accompagnement social adapté.

Il y a ainsi vingt-deux logements sur Le Mans Métropole gérés par AGLA Mandela dont 8 sont occupés par des bénéficiaires de la garantie jeune. Il y en a quatre autres à Mamers au sein d'une résidence sociale.

Six places sont aussi dédiées aux jeunes de 18 à 25 ans au sein de la résidence sociale de La Flèche, gérée par la Croix Rouge.

Près de 40 % des jeunes sont orientés par les missions locales.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Développer la mobilité autonome des personnes en insertion

L'accès, sur différents lieux du territoire sarthois, à des solutions de logement existantes mais « encadré » et « accompagné » permettrait de faciliter l'insertion professionnelle de ces jeunes et de développer leur mobilité professionnelle et géographique.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Etat-DDCS	Les bailleurs sociaux, Foyers logement (Mamers...), CAF, DDCCS, collectivités locales (communes, CDC), Centres communaux d'action sociale, Conseil Régional, associations gestion de logement (association Nelson Mandela, La Croix Rouge...), les réseaux d'insertion, les missions locales...

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Dispositif spécifique qui permet l'accès et le maintien dans les logements avec un accompagnement social adapté	2017 Démarrée en 2016	Le Mans La Flèche	Jeunes	Agla Mandela La Croix Rouge

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements disponibles pour les jeunes et taux d'occupation • Nombre de jeunes en situation professionnelle (formation ou emploi) ayant été hébergés dans ces logements • Nombre d'admissions au sein de logements de droit commun en sortie du dispositif



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER L'INSERTION EN LEVANT LES FREINS LIÉS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

SOUS-ACTION 2 : Renforcer le partenariat entre les dispositifs du champ de compétence de l'Etat : veille sociale (SIAO d'hébergement, logement accompagnés et adaptés) et l'ensemble des services du Département (circonscriptions, service logement...)

CONTEXTE ET ENJEUX :

Dans un contexte de détente du marché de l'habitat, le logement est relativement accessible à tous les ménages dans le département. Toutefois, pour les personnes les plus fragiles, des difficultés persistent notamment en ce qui concerne le maintien durable dans un logement adapté à leur situation.

Afin de solvabiliser les ménages les plus modestes, en particulier ceux qui ont peu de ressources ou qui connaissent des variations de leurs revenus, le développement de l'accès aux droits doit être privilégié. Les professionnels intervenant auprès de ces publics doivent être informés et sensibilisés à cette démarche.

Chaque année, près de 800 personnes en grande difficulté sociale (sans hébergement ou en hébergement temporaire) sont évaluées par l'équipe du SIAO avec l'appui de partenaires extérieurs (conventions de partenariats en cours). Les évaluations portent sur la situation sociale et depuis deux ans sur les problématiques sanitaires. Elles portent peu sur les capacités d'insertion professionnelle, ce qui freine les démarches et évolutions positives dans ce champ (compétences, formation, qualification, emploi...)

Près de 17 % des personnes accueillies au SIAO ou en hébergement sont au RSA, ou en démarche pour l'être. Or les parcours de ces personnes sont souvent chaotiques, en rupture et fait de passages d'un dispositif à l'autre. Un rapprochement et une meilleure coordination entre référent RSA et référents SIAO (formalisé par une convention) permettrait de faciliter l'ouverture des droits et la stabilisation des parcours.

Afin de prévenir les risques d'expulsion locative, les acteurs (bailleurs, élus, travailleurs sociaux, professionnels de l'accompagnement...) doivent repérer le plus en amont possible les difficultés de maintien dans le logement (impayés, problèmes de santé – addiction et santé mentale notamment). Une fois repérées, les situations sont examinées sur un territoire de proximité dans une logique d'approche globale avec l'ensemble des professionnels (éducatifs, sociaux, médico-sociaux et sanitaires).

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Favoriser la mise en place d'un projet d'insertion professionnelle, le plus en amont possible des parcours d'insertion
- Favoriser des modes de prise en charge favorisant le lien sociale et la prévention de l'isolement
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement nécessaire à la stabilisation des parcours d'insertion
- Favoriser l'accès aux droits afin de sécuriser le parcours résidentiel

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Etat – DDCS Pôle SRS Département	CCAS, Associations veille sociale, hébergement, logement adapté, les services du Département, les réseaux d'insertion



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Favoriser l'accès aux droits afin de solvabiliser les ménages aux faibles ressources et les ménages aux revenus variables pour faciliter l'accès et prévenir la perte du logement	2017/2021 Démarée en 2016	département	Public précaire en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement	Département, CAF, MSA, SIAO, CCAS, fournisseurs d'énergie
Favoriser l'évaluation des situations sociale, santé, insertion professionnelle au sein du SIAO	2017/ 2021 Démarée en 2016	département	Public SIAO et hébergement	SIAO, pôle SRS, gestionnaires d'hébergement et de logement adapté
Formaliser le partenariat entre les référents RSA et SIAO pour favoriser la stabilisation des parcours d'insertion	2017/ 2021 Démarée en 2016	département	Bénéficiaires RSA	SIAO, Département, CCAS
Articuler l'intervention des acteurs de l'insertion, du logement et de la santé dans le cadre des plateformes locales de coordination « logement »	2017/ 2021 Démarée en 2016	Infra-départemental	Bénéficiaires RSA	Département, CCAS, bailleurs sociaux, intervenants des champs sociaux et sanitaires

Indicateurs de suivi

- Nombre de situations suivies conjointement Département avec SIAO et les plateformes

Liens avec d'autres schémas directeurs : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2014-2018



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI RENCONTRANT DES PROBLÉMATIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

SOUS-ACTION 1 : Mettre en place un accompagnement global

CONTEXTE ET ENJEUX :

Considérant que la mise en place du RSA dans la continuité de la loi de 2008 a pu conduire à une sectorisation des interventions dans le champ de l'insertion entre acteurs responsables de l'accompagnement social et ceux de l'accompagnement professionnel, l'Assemblée des Départements de France, Pôle Emploi et la DGEFP ont conclu le 1er avril 2014 un protocole national promouvant «l'approche globale de l'accompagnement».

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

L'approche de l'accompagnement global vise à mieux articuler les actions et les expertises «emploi et social» ainsi qu'à clarifier le champ d'intervention de chacun : l'action sociale pour le Conseil Départemental, l'accompagnement vers l'emploi pour Pôle emploi.

L'objectif est d'accélérer le retour et l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi cumulant des difficultés d'insertion professionnelles et des problématiques sociales, et d'améliorer la satisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Pôle emploi	Département

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Mise en place d'une convention sur l'accompagnement global	Démarrée en 2016	Déploiement progressif sur le département	Public en insertion	Département et Pôle emploi

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandeurs d'emploi entrés dans le dispositif • Nombre de demandeurs d'emploi sortis du dispositif avec une solution positive

Liens avec d'autres schémas directeurs : Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté (Janvier 2013) / Convention tripartite 2015-2018 signée entre l'Etat, l'UNEDIC et Pôle emploi



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI RENCONTRANT DES PROBLÉMATIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

SOUS-ACTION 1 : Mettre en place un accompagnement renforcé du public PLIE

CONTEXTE ET ENJEUX :

L'offre d'accompagnement renforcé et individualisé dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi reste insuffisante au regard de l'augmentation du nombre de personnes très éloignées de l'emploi.

Le dispositif propose un accompagnement renforcé du public PLIE adulte par la mise en place de parcours d'insertion combinant des actions à vocation d'insertion professionnelles et des actions sociales

Il s'appuie sur l'existant et met en place, des missions de référent complétant et renforçant l'offre de droit commun

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Permettre à des participants de :

- Construire un parcours d'insertion individualisé
- Valider un projet professionnel
- Développer les compétences comportementales nécessaires à leur employabilité
- Maîtriser les techniques de recherche d'emploi
- Se confronter à la réalité du marché du travail local
- Accéder à un emploi ou une formation
- Consolider l'accès à l'emploi durable

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Le Mans Métropole (PLIE)	Pôle emploi

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Mise en place d'une convention Pôle emploi pour les années 2015-2016 et 2017	A partir de 2015	Le Mans Métropole	Adultes, plus de 26 ans participants PLIE	Maison de l'emploi

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants entrés dans le dispositif • Taux de sortie positive



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER LA FORMATION ET LA QUALIFICATION POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

SOUS-ACTION 1 : Favoriser l'accès au dispositif « REGION FORMATION – PREPA Clés »

CONTEXTE ET ENJEUX :

L'acquisition des compétences clés permet en particulier de lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme et peut conduire à l'épanouissement personnel et à une insertion professionnelle durable, en développant l'autonomie des individus. Or, en Sarthe, les personnes en situation d'illettrisme représenteraient 12 à 14% de la population active et les situations d'illectronisme (estimées à 15% au niveau national) sont aussi reconnues comme une source d'inégalité et d'exclusion croissante.

Ainsi, le dispositif « PRÉPA Clés », inscrit dans le programme régional « REGION FORMATION », s'adresse à un public élargi de niveau IV maximum, sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois et souhaitant (ré) acquérir et développer les compétences générales nécessaires à la concrétisation d'un projet professionnel.

L'offre de formation proposée dans ce dispositif couvre les huit compétences clés définies dans la recommandation du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 :

- La communication dans la langue maternelle (français)
- La communication en langues étrangères
- La compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies
- La compétence numérique
- Apprendre à apprendre
- Les compétences sociales et civiques
- Esprit d'initiative et d'entreprise
- La sensibilité et l'expression culturelles

A ces compétences s'ajoutent le ou les domaine(s) de CléA qui ne sera(en)t pas couvert(s) par les formations aux compétences clés et particulièrement :

- l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Les formations proposées dans ce dispositif peuvent déboucher sur des validations de type Certificat de Formation générale (CFG), Test of English as a Foreign Language (TOEFL), Test of English for International Communication (TOEIC), brevet informatique et internet (B2I), le certificat CléA ou le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).

Concernant les personnes en emploi ou salariées, d'autres sources de financement doivent logiquement avoir été étudiées mais l'offre reste accessible en démarche individuelle pour ceux qui souhaitent se former à distance de leur entreprise.

Les personnes en congés parental et maladie, ainsi que les retraités et les scolaires ou étudiants sont exclus du dispositif.

Les salariés en contrat aidé dont l'employeur est une association (chantiers d'insertion), référencée préalablement par la Région, peuvent être adressés directement vers PRÉPA Clés.

Ces formations sont organisées en entrées et sorties permanentes, sauf celles conduisant au DAEU. Les parcours de formation sont proposés, le plus souvent, à temps partiel. Leur programmation (planning et durée) varie en fonction du rythme d'apprentissage des stagiaires et tient compte de leurs contraintes organisationnelles. Les heures de formation ne peuvent s'échelonner sur une période supérieure à 9 mois en continu.

Ces formations individualisées et organisées dans un cadre collectif sont gratuites ; les frais pédagogiques sont pris en charge par la Région. Elles mettent en œuvre une pédagogie innovante basée sur une entrée par la compétence dans un contexte précis et concret.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



Le dispositif « REGION FORMATION - PREPA Clés » a été calibré pour former environ 6 500 bénéficiaires en 2017 à l'échelle du territoire ligérien. En Sarthe, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2018, l'objectif médian est de former environ 1 000 stagiaires (en se basant sur un parcours moyen de 80 heures).

Le détail du nombre d'heures-stagiaires prévisionnel par territoire « Service Public Régional de l'Orientation » est le suivant :

- SPRO Sarthe Centre : 39 675 heures,
- SPRO Sarthe nord : 13 725 heures,
- SPRO Sarthe sud : 15 675 heures,

auquel il convient de rajouter la préparation au DAEU Sarthe-Mayenne évaluée à 41 250 heures.

Cependant, une communication adaptée, réalisée notamment par les Conseillers en Evolution Professionnelle et les personnes chargées de l'accompagnement des publics en insertion, et/ou demandeurs d'emploi, est un préalable pour que les individus s'engagent sur ce parcours avec moins d'appréhension et davantage d'envie.

De plus, les freins à la formation devront avoir été abordés et au moins partiellement levés avant l'entrée sur le dispositif pour que celui-ci puisse être efficient.

Il est rappelé que l'offre est consultable sur le site <http://www.orientation-paysdelaloire.fr>.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

L'acquisition et le développement des compétences clés est une étape souvent incontournable pour les personnes souhaitant accéder à un emploi durable, parfois en bénéficiant d'une formation complémentaire pour se qualifier.

C'est pourquoi « REGION FORMATION – PREPA Clés » est un dispositif de formation qui maille en proximité les territoires sarthois. Les opérateurs doivent proposer au moins 2 sites sur chacun des trois territoires «Service Public Régional de l'Orientation » (SPRO) du département. Pour autant, il est constaté un plus faible accès au dispositif pour les ligériens des territoires Sarthe sud et Sarthe nord. Cela emporte une action afin d'accentuer la sensibilisation des publics, de renforcer la communication des professionnels et la coordination des acteurs sur ce dispositif pour faciliter et fluidifier l'entrée des publics en insertion afin de développer leur autonomie et ainsi améliorer la performance individuelle, particulièrement sur les territoires ruraux.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Région	L'Etat, les réseaux Conseil en Evolution Professionnelle mais aussi les Chantiers d'insertion volontaires, le Département, les associations, centres sociaux, partenaires sociaux, opérateurs compétences clés

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Favoriser l'obtention de la certification CléA afin que le socle de connaissances et compétences professionnelles soit reconnu et qu'un premier niveau de certification soit accessible au demandeur.	1 ^{er} semestre 2017 - année 2018	Sarthe	Public non qualifié visant une insertion professionnelle	Organismes de formation du dispositif « REGION FORMATION – PREPA Clés »



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Réaliser un support de communication « REGION FORMATION – PREPA Clés » s'appuyant sur le développement de l'autonomie, à destination du public et des professionnels. Pour le public, cette fiche également compréhensible pour un public en situation d'illettrisme (illustrée par des pictogrammes) sera communiquée et commentée par les conseillers ou toute personne chargée de l'accompagnement.	1 ^{er} semestre 2018	Sarthe	Public en démarche d'insertion et professionnels chargés de leur accompagnement	Organismes de formation du dispositif « REGION FORMATION – PREPA Clés »
Présentation systématique de « REGION FORMATION – PREPA Clés » lors des forums organisés par le SPRO ; communication de la fiche support.	2018	Sarthe	Public en démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle	Organismes de formation intervenant sur le dispositif « REGION FORMATION – PREPA Clés »
Réunions de présentation du dispositif régional de formation PRÉPA Clés aux travailleurs sociaux du Département, CCAS, membres du Service Public Régional de l'Orientalion	1 ^{er} semestre 2018, avec, si possible, une réunion par territoire SPRO	Sarthe mais focus sur le rural qui est en déficit de prescriptions	Travailleurs sociaux du Département, CCAS, membres du Service Public Régional de l'Orientalion	Région OF et notamment opérateur compétences clés

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entrées sur le dispositif PRÉPA Clés, dont nombre de bénéficiaires RSA et dont nombre de bénéficiaires jeunes (évolution entre programmation sur la période 2015-2020) ;
- Evolution du parcours moyen sur ces 4 programmations ;
- Support de communication réalisé (1) ;
- Nombre de réunions de présentation réalisées.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER LA FORMATION ET LA QUALIFICATION POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

SOUS-ACTION 2 : Mettre en place le dispositif « Réussite apprentissage »

CONTEXTE ET ENJEUX :

Afin de faciliter et de développer l'accès à l'alternance, en priorité en faveur des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville, l'Etat va lancer un appel à projets à destination des CFA et des Missions locales.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Double objectif : mieux préparer les jeunes à entrer en apprentissage, mieux les accompagner pendant le contrat d'apprentissage. Le parcours d'accompagnement est de 12 mois maximum, découpé en 3 phases (entretien de diagnostic, accompagnement vers l'apprentissage, accompagnement dans l'emploi).

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Etat	CFA, Mission locale

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Mise en place d'une prestation d'accompagnement	2017	ML Le Mans	75 jeunes	Mission Locale – Le Mans

Indicateurs de suivi
• Nombre de jeunes accompagnés par la prestation



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER LA FORMATION ET LA QUALIFICATION POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

SOUS-ACTION 3 : Favoriser l'accès à l'emploi en développant les passerelles entre le Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.) et l'offre « REGION FORMATION »

CONTEXTE ET ENJEUX :

Le niveau élevé du chômage, la discontinuité croissante des trajectoires professionnelles et l'accélération des mutations économiques conduisent à considérer la formation professionnelle comme un levier décisif d'accès, de maintien et de retour à l'emploi.

La réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014 veut impulser un nouvel élan pour adapter la formation aux évolutions économiques et sociales et proposer des solutions aux personnes les plus fragiles en permettant l'accès de tous à la connaissance et aux compétences.

Les réponses apportées doivent ainsi être adaptées aux situations individuelles (orientation choisie et potentiel du demandeur d'emploi) mais aussi être rapides et concertées entre les différentes parties prenantes. A ce titre, il convient d'accentuer l'articulation des programmes de formation avec les besoins des publics dont l'insertion professionnelle est plus complexe, en lien avec la politique d'insertion du Département visant les publics RSA, via son Programme Départemental d'Insertion qui comprend environ 50 actions réparties sur le département.

La Région Pays de la Loire a développé une offre accessible en proximité, à l'échelon de territoires « enclavés et fragiles ». La digitalisation et la multi-modalité dans l'ingénierie de formation peuvent être une réponse à la déconcentration géographique de l'offre dans les territoires ruraux. Elles contribuent notamment à lever partiellement les freins à la mobilité et à proposer des formes d'apprentissage performantes, variées et appropriées à chaque apprenant.

Pour répondre à ces défis, la nouvelle offre de formation destinée principalement aux demandeurs d'emploi à compter de juillet 2017 s'articule autour de trois programmes de formation :

- « RÉGION FORMATION – PRÉPA » regroupant les formations préparant à l'insertion socio professionnelle (PRÉPA Rebond) en lien avec le Département, la construction et validation d'un projet professionnel (PRÉPA Avenir) et l'acquisition et le développement des compétences clés (PRÉPA Clés),
- « RÉGION FORMATION – VISA » correspondant aux formations qualifiantes collectives (VISA Métiers), individuelles (VISA Métiers+), ou VISA Social et VISA Sanitaire, respectivement pour les formations sanitaires et sociales.
- « RÉGION FORMATION – ACCÈS » regroupant les formations courtes d'adaptation à l'emploi (ACCES Emploi), les formations à la création ou reprise d'entreprise (ACCES Entrepreneur) et les formations des salariés et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (ACCES Evolution).

L'ensemble de l'offre REGION FORMATION est accessible sur le site <http://www.orientation-paysdelaloire.fr>.

Une réunion spécifique au département de la Sarthe, mobilisant l'ensemble des structures d'accompagnement et Conseillers en Evolution professionnelle, sera organisée fin 2017 ou au cours du 1er semestre 2018.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

La formation professionnelle continue est un droit individuel qui permet à toute personne, une fois entrée dans la vie active, de continuer à se former pour améliorer ses compétences ou en acquérir de nouvelles.

L'objectif de cette action est, d'une part, de s'engager, Région et Département, à travailler en commun, en particulier en amont lors des périodes de construction des programmes respectifs afin que les deux offres (formation et insertion) soient articulées et complémentaires pour le public, lisibles et cohérentes pour les Conseillers en Evolution professionnelle et les référents RSA qui peuvent être identiques (Pôle emploi).

D'autre part, il s'agit de renforcer la communication, la concertation et la coordination entre les acteurs de l'accompagnement, de la formation et du service public régional de l'orientation pour que l'offre régionale de formation professionnelle soit mieux connue afin de bénéficier plus fortement aux publics qui sont le plus éloignés de l'emploi et connaissent une insertion fragile.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Région	Département, Organismes du PDI, Acteurs du SPRO dont Pole emploi, missions locales et Cap emploi...

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Réunions de concertation entre le Département et la Région pour articuler leurs programmes	2017 - 2018	Sarthe	Tout public en insertion socioprofessionnelle et notamment les allocataires du RSA	Région et Département
Mise en place de réunions d'informations sur la nouvelle offre régionale de formation à destination des organismes du PDI	2 nd semestre 2017-1 ^{er} semestre 2018	Sarthe	RSA	Région
Etudier la co-construction d'une offre de remobilisation pour les publics en insertion professionnelle, dans le cadre du programme « REGION FORMATION-PREPA » Un budget d'un montant prévisionnel de 270 000€ est réservé par la Région sur le dispositif « REGION FORMATION - PREPA Rebond » pour 2017-2018	A partir de la nouvelle offre 2017	Sarthe	Tout public demandeur d'emploi en situation de précarité et nécessitant un accompagnement global pour lever les freins sociaux à l'emploi (jeunes, allocataires du RSA, bénéficiaires de l'ASS, AAH...)	Département, Région, Etat et toute collectivité souhaitant s'impliquer dans cette action, en apportant notamment un soutien financier

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stagiaires entrés sur « REGION FORMATION – PREPA Rebond » par réseau CEP, dont public RSA, public RQTH, public jeune... ; • Nombre d'abandons au cours de l'action par réseau CEP et par type de public (RSA, RQTH, jeune...); • Nombre de stagiaires ayant concrétisé une suite de parcours à 3 et 6 mois après la fin de l'action (contrat > 6 mois, contrat en alternance ou formation qualifiante) par réseau CEP et par type de public (RSA, RQTH, jeune...).

Liens avec d'autres schémas directeurs : le Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.)



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



METTRE EN PLACE LA GARANTIE JEUNE

SCONTEXTE ET ENJEUX :

Afin d'apporter une réponse complémentaire aux jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité et qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni étudiant, l'Etat déploie le dispositif Garantie jeunes en Sarthe à compter de septembre 2015.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Poursuivre le déploiement du dispositif et assurer sa généralisation depuis le 1er janvier 2017 : repérer et orienter les publics éligibles en lien avec les partenaires, mobiliser les entreprises, assurer un accompagnement intensif de qualité, augmenter le taux de sortie positive en emploi.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Etat	Missions locales, Entreprises, Département, Conseil Régional . . .

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Assurer le repérage du public auprès des partenaires	2017 et suivants	Département	Partenaires institutionnels, collectivités, associations . . .	Département, Etat et Missions Locales
Créer un partenariat renforcé avec les entreprises	2017 et suivants	Département	Entreprises	Etat et Missions Locales
Examiner le cas échéant les actions de formation complémentaires nécessaires à l'accès à l'emploi (compétences clés . . .)	2017 et suivants	Département	Jeunes	Missions Locales et Conseil régional
Favoriser un parcours résidentiels stabilisés des bénéficiaires de la garantie jeune	2017 et suivants	Département	Jeunes	Missions locales associations de gestion de logements adaptés et accompagnés bailleurs, ddcs

Indicateurs de suivi

- Nombre de jeunes accompagnés dans le dispositif



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES PUBLICS PORTEURS DE HANDICAP NOTAMMENT AU RSA

CONTEXTE ET ENJEUX :

Pour atteindre des résultats, dans ce contexte morose, nous devons constamment être en évolution et de plus en plus à l'affût de toutes bonnes informations.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Assurer le placement, la pérennisation et les suites de parcours des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Cap emploi	Département, Pôle emploi, PLIE, Mission locale

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Réunions de sensibilisation avec les référents emploi du RSA à l'accès à l'entreprise (réseau Cap emploi) en lien avec le handicap (mesures et aides, alternance, aménagement des situations de travail...)	2017-2021 2 fois/an et suivant changement	Département	Bénéficiaires du RSA en situation de handicap	CAP Emploi
Ateliers «mesures et conseils» pour le public en situation de handicap prêt à l'emploi (sortie SIAE ou autre)	2017-2021 Suivant les besoins	Département	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi	CAP Emploi

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions planifiées et tenues sur l'année • Nombre de personnes en co-partenariat et placés ou en suite de parcours



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



PERMETTRE LA COOPÉRATION AVEC LES EMPLOYEURS AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ

SOUS-ACTION 1 : Développer les liens avec les entreprises Sarthoises en s'appuyant sur les fédérations patronales et les chargés de développement économique »

CONTEXTE ET ENJEUX :

Certaines entreprises sarthoises ont du mal à recruter. Plusieurs raisons à cela : manque d'attrance du public pour ces entreprises, méconnaissance des métiers, manque de communication, diffusion restreinte des offres d'emploi, ...

Parallèlement, certains candidats potentiels méconnaissent le tissu économique local, n'ont aucun réseau d'entreprises et n'ont pas eu d'entretiens avec un employeur depuis longtemps, soit par inaction soit par le barrage de l'étiquette « insertion, RSA ... » très négative.

L'enjeu est de les faire se rencontrer en multipliant les contacts.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Multiplier les mises en relation des publics en insertion avec les employeurs pour créer des opportunités d'embauches ;

Gommer l'étiquette « insertion » et valoriser les compétences de ces publics auprès des employeurs potentiels ;

En faisant connaître des collaborateurs potentiels prêts à l'emploi et motivés,

Et en agissant de façon simple et directe avec les entreprises pour une efficacité sur le terrain.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	Etat, Pôle emploi, Région, Le Mans Développement, les fédérations professionnelles, les entreprises adhérentes, ...

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Développer des partenariats avec les fédérations partenaires du PTI au travers de conventions précises et opérationnelles	2017/2021	Département	Fédérations	Département
Animer ces conventions avec les partenaires de l'insertion	2017/2021	Département		Département/ Partenaires de l'insertion
Développer des partenariats avec les organismes en charge du développement économique	2017/2021	Département		Département/ Institutions de développement économiques

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions signées • Nombre d'actions communes ou participations



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



PERMETTRE LA COOPÉRATION AVEC LES EMPLOYEURS AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ

SOUS-ACTION 2 : Un appui aux TPE dans leur recrutement

CONTEXTE ET ENJEUX :

Les PME concentrent plus de la moitié des emplois vacants. Or ces entreprises disposent rarement de service de ressources humaines, leur permettant de qualifier leurs besoins et de faciliter l'intégration de leurs nouveaux salariés. Parallèlement de nombreux demandeurs d'emploi, notamment ceux en parcours d'insertion au sein des structures d'insertion par l'activité économique, peinent à s'insérer à travers l'emploi durable dans le secteur marchand.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Combiner au sein d'une même équipe opérationnelle sur le bassin du Mans dans le cadre d'une expérimentation:

- 1-Un appui au développement des TPE en soutenant la gestion de leurs RH dans une dynamique de GTEC
- 2-Une médiation active publics/entreprises permettant un accès direct à l'emploi pour des publics répondant aux besoins des entreprises (adaptation possible), conduite en référence à la méthode IOD (intervention sur les offres et les demandes)

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Pôle Emploi – le Relais Emploi	Chambre des métiers, OPCA, CCI, Le Mans Développement, PLIE, DIRECCTE

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Convention de subventionnement POLE EMPLOI - RELAIS EMPLOI - DIRECCTE - PLIE	Convention établie pour la période du 01/07/2016 au 31/06/2017	Département	Public discriminé, insertion, demandeurs d'emploi de longue durée etc...	Le Relais-Pole Emploi

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises contactées • Nombre d'offres d'emploi captées • Nombre des mises en relation • Nombre d'accompagnements dans l'emploi effectués

Observations : Montée en charge progressive du dispositif durant l'année 2016, dont la finalité première vise à soutenir le développement économique du territoire à travers le levier RH

Liens avec d'autres schémas directeurs : Scot du Pays du Mans, Contrat de ville 2015-2020



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



DÉVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES

SOUS-ACTION 1 : Faciliter la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés

CONTEXTE ET ENJEUX :

Le Code des marchés publics permet de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées grâce à l'insertion de clauses sociales. L'objectif est d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion, notamment en construisant des parcours d'insertion pour permettre aux personnes embauchées d'acquies une nouvelle expérience professionnelle. La clause sociale doit être un levier vers l'emploi classique pour les personnes éloignées de l'emploi. L'enjeu aujourd'hui est donc de sensibiliser les donneurs d'ordre à une commande publique responsable pour développer le nombre de marchés comportant une clause sociale. Il s'agira plus largement de présenter aux donneurs d'ordre les dispositions juridiques favorables à l'insertion des publics en difficulté en permettant l'aménagement des marchés publics. Cela permettrait d'augmenter et diversifier les passerelles vers l'emploi dit classique.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Favoriser le retour progressif à l'emploi des publics qui en sont éloignés
- Permettre aux publics bénéficiaires d'avoir une expérience professionnelle dans le cadre de la réalisation du marché
- Permettre aux structures d'insertion par l'activité économique d'accéder à la commande publique

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	La Maison de l'emploi et de la Formation, l'Etat, Les donneurs d'ordres (Etat, Région, Département, Le Mans Métropole, les autres communes et établissements publics, les bailleurs sociaux), les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et leurs réseaux notamment la Fédération des Entreprises d'Insertion, les entreprises, le service public de l'emploi...

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Développer l'insertion des clauses sociales dans les marchés du Département	2017 et années suivantes	Département	Public en difficulté d'accès à l'emploi, éligible aux clauses sociales	Département
Développer les clauses sociales sur le territoire sarthois auprès des autres donneurs d'ordres				Pays du Mans : Maison de l'emploi Hors Pays du Mans : Département
Animer les clauses sociales sur le territoire sarthois				Facilitateurs de clauses sociales, SIAE

Indicateurs de suivi

- Nombre de donneurs d'ordre rencontrés
- Nombre de marchés accompagnés / clausés
- Nombre d'heures d'insertion envisagées et réalisées

Liens avec d'autres schémas directeurs : Schéma de promotion des achats socialement responsables



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



DÉVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES

SOUS-ACTION 2 : Faciliter l'accès des SIAE aux clauses d'insertion

CONTEXTE ET ENJEUX :

Les SIAE du département de La Sarthe rencontrent beaucoup de difficultés et sont peu sollicités dans le cadre de la clause d'insertion. Nombre d'entre elles possèdent des compétences techniques et pédagogiques leur permettant de répondre aux marchés publics intégrant des clauses sociales. Une méconnaissance partagée des divers partenaires freinent la mise en place et le développement de la clause d'insertion à destination des SIAE.

L'enjeu aujourd'hui doit prioritairement considérer les SIAE comme des partenaires efficaces de la revitalisation des territoires leur permettant ainsi de se développer pour assurer un accompagnement de qualité des salariés en insertion qu'elles recrutent.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Diversifier les sources de financements des SIAE
- Développer un partenariat actif, économique et pédagogique entre les SIAE :
 - Et les entreprises du secteur marchand (sous-traitance, cotraitance)
 - Et les donneurs d'ordre publics (allotissements des marchés, utilisation de marchés réservés aux SIAE)
- Mettre en réelle situation de travail les salariés en insertion

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Etat	Donneurs d'ordre publics (Collectivités, Etat), Entreprises, les facilitateurs de la clause sociale, le CDIAE, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les réseaux

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Sous l'égide du CDIAE, mise en place d'un comité de suivi spécifique « Clauses sociales » constitué des représentants des entreprises (MEDEF, UPA...), des réseaux de l'IAE (FNARS, COORACE, FREI, Chantier Ecole)	2017-2021	Département	SIAE	Etat (CDIAE), Entreprises, Réseau IAE
Communication sur l'annuaire des SIAE (annuaire opérationnel à ce jour)	Démarrée en 2016	Département	Collectivités, Entreprises, et acteurs de l'insertion	Etat
Réunions trimestrielles réunissant les facilitateurs et le service IAE de l'UT DIRECCTE	2017-2021	Département	SIAE	Etat, Facilitateurs de clauses d'insertion
Réunions ayant pour objectif d'amorcer une démarche de réponse collective des SIAE aux clauses d'insertion		Département	SIAE	Etat, Facilitateurs de clauses, SIAE



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



Indicateurs de suivi

- Nombre de SIAE ayant répondu aux clauses d'insertion
- Nombre de réponses collectives des SIAE aux clauses d'insertion
- Nombre d'heures d'insertion réalisées
- Part financière de la clause sociale dans le budget global des SIAE
- Nombre de réunions trimestrielles

OBSERVATIONS :

- Le CDIAE est garant du suivi de la mise en place de clauses à destination des SIAE qui est l'un des axes stratégiques du Plan Départemental IAE 2016/2018

CONDITIONS DE REUSSITE :

- **La posture et la position politique des acheteurs publics en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi.**
- **La volonté des acheteurs publics de recourir aux articles 36-1, 36-2, 37, 38-1 et 53 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 14 et 28 du Décret du 25 mars 2016, marquant le volontarisme des pouvoirs publics en matière de commande publique responsable.**
- **La mise en place d'une veille permanente** sur la commande publique à destination des SIAE.
- **L'affirmation du rôle des facilitateurs** et notamment leur rôle important dans cette mission de veille sur la commande publique.
- **L'allotissement des marchés** pour faciliter la réponse des SIAE à la commande publique.
- **Renforcement de l'animation du réseau des facilitateurs en lien avec l'UT, le CD et LMM.**



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE BÉNÉFICIAIRE DU RSA AIT UN ENGAGEMENT PERSONNEL EN TERMES D'INSERTION, VIA UN CONTRAT D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES OU UN PROJET PERSONNALISÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI

CONTEXTE ET ENJEUX :

- permettre le respect des droits et devoirs des allocataires du RSA, notamment de s'engager dans des démarches actives d'insertion sociale et professionnelle
- mettre en place des procédures communes et conjointes pour une prise en charge globale et adaptée aux bénéficiaires orientés « social » et/ou aux bénéficiaires orientés « emploi ».

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Respect de la notion de Droits et Devoirs avec obligation de « contractualiser » des engagements personnels et progressifs à travers un contrat d'engagements réciproques ou un PPAE, conformément à la loi.

Accompagner chaque allocataire dans son parcours d'insertion en mobilisant les moyens dédiés.

Veiller au respect des engagements personnels de l'allocataire.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	Pôle emploi, CCAS

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Systematiser une information aux nouveaux entrants notamment sur les droits et devoirs dans le trimestre suivant l'orientation	Démarrée en 2016 - en cours	Département	Bénéficiaires du RSA	Département, CCAS, Pôle emploi
Offrir à chaque allocataire du RSA un accompagnement personnalisé avec la désignation d'un référent RSA ayant pour but de l'aider dans ses démarches de retour à l'emploi selon l'article L 262-27 du CASF	Démarrée en 2016 - en cours	Département	Bénéficiaires du RSA	Département, CCAS, Pôle emploi
En cas de non mise en œuvre de l'un des contrats (CER ou PPAE) ou des engagements inscrits, un passage en Equipe Pluridisciplinaire est prévu selon la décision des élus de novembre 2015 et selon l'article L262-37 du CASF	Démarrée en 2016 - en cours	Département	Bénéficiaires du RSA	Département, CCAS, Pôle emploi

Indicateurs de suivi

- Taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA orientés « social » avec Contrats d'Engagements Réciproques validés
- Nombre de passages en Equipe Pluridisciplinaire pour non inscription à Pôle Emploi, pour les bénéficiaires du RSA orientés « emploi »
- Nombre de passage en EP pour non respect des droits et devoirs



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



AVOIR DES FICHIERS LISIBLES ET PARTAGÉS PERMETTANT D'AMÉLIORER LES ACCOMPAGNEMENTS

CONTEXTE ET ENJEUX :

- permettre le respect des droits et devoirs des allocataires du RSA, notamment de s'engager dans des démarches actives d'insertion sociale et professionnelle
- mettre en place des procédures communes et conjointes pour une prise en charge globale et adaptée aux bénéficiaires orientés « social » et/ou aux bénéficiaires orientés « emploi »

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Proposer un référent RSA en charge d'accompagner chaque bénéficiaire du RSA selon sa situation avec un suivi régulier pour notamment établir les contrats prévus à l'article...

Favoriser les passages de relais et d'information entre professionnels de l'emploi et du social en vue de coordonner les différents professionnels intervenant autour d'une même personne.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	Pôle emploi, CAF, MSA, CCAS

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Faire que chaque type de référent ait accès à son portefeuille de bénéficiaires du RSA en temps réel via le portail	Démarrée en 2016 – en cours	Département	Bénéficiaires du RSA	Département (DEEI, DCSD), Pôle emploi, CCAS
Faciliter le partage d'informations à travers la mise en place d'actions visant la cohérence des fichiers	Démarrée en 2016 - en cours	Département	Bénéficiaires du RSA	Département (DEEI, DCSD), Pôle emploi, CCAS

Indicateurs de suivi
• Nombre de bénéficiaires du RSA sans référent



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



AMÉLIORER LA COMMUNICATION À DESTINATION DES ALLOCATAIRES DU RSA ET DES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

CONTEXTE ET ENJEUX :

Face à la complexité du dispositif RSA, à l'évolution constante du secteur de l'insertion, au nombre important d'organismes et d'acteurs intervenant sur le sujet il est essentiel de communiquer sur les actions d'insertions mises en œuvre sur le département.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Faciliter les parcours d'insertion de chaque allocataire du RSA
Faciliter la connaissance et la maîtrise des outils par les professionnels de l'insertion

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département (DEEI)	Pôle emploi, CCAS, Direction de la solidarité départementale

Livrables	Calendrier	Territoire(s) concerné(s)	Public(s) cibles	Opérateur(s)
Lancement et pilotage du portail version 2 (et ses évolutions) avec recensement des futurs besoins/satisfaction	2015 et années suivantes	Département	Professionnels de l'insertion	Département
Mise en place d'outils nouveaux et procédures nouvelles dans le cadre de la Gestion Relation Usager : accueil téléphonique, mail, SMS,...	2016 et années suivantes	Département	Bénéficiaires du RSA	Département

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs du portail RSA et des services associés, • Nombre de courriels et de sms, • Nombre de contacts téléphoniques et physiques



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION ET D'ÉVALUATION AUTOUR DU PTI

CONTEXTE ET ENJEUX :

L'évaluation du précédent Pacte Territorial pour l'Insertion a montré la difficulté de faire de ce PTI un outil stratégique et partagé. L'une des réponses pouvant être apportées est l'amélioration de la communication autour de ce pacte.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Partager et améliorer la connaissance des acteurs

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI

Livrables	Calendrier	Opérateur(s)
Définir dans chaque organisme, des relais chargés de diffuser l'information, apporter des réponses et faire remonter les indicateurs de suivi	2017-2021	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI
Utiliser les sites internet et publications des partenaires pour communiquer et valoriser les actions mises en œuvre	2017-2021	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI
Mutualisation des études et outils d'observations des partenaires afin d'évaluer les besoins des publics et faire évoluer le PTI	2017-2021	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI

Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Publication sur les actions mises en œuvre • Taux de réalisation du recueil et partage des indicateurs des actions PTI



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (FSE)



S'ENGAGER DANS UNE GOUVERNANCE DU PTI AU SEIN DES INSTANCES DE DECISION ET DE PILOTAGE EXISTANTES SUR LES CHAMPS DU SOCIAL ET DE L'EMPLOI AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL ET/OU LOCAL

CONTEXTE ET ENJEUX :

Au-delà des obligations réglementaires liées notamment à la loi n°2008-1249 généralisant le Revenu de Solidarité Active, aux termes du Pacte Territorial pour l'Insertion, l'ensemble des partenaires signataires s'engage à bâtir un accompagnement visant à l'insertion des Sarthois et plus particulièrement des plus démunis d'entre eux.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Renforcer la coordination des interventions en faveur de l'inclusion pour renforcer l'efficacité et l'efficience des dispositifs
- Piloter, sur la durée du Programme Départemental d'Insertion, les orientations stratégiques et les actions avec les partenaires du Pacte Territorial pour l'Insertion
- Adapter les actions en tenant compte des évolutions institutionnelles, du contexte des acteurs sociaux et économiques du département, de la pertinence et des résultats des actions et des besoins et attentes des Sarthois.

Pilote de l'action	Partenaire(s) mobilisé(s)
Département	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI

Livrables	Calendrier	Opérateur(s)
Réunir un comité de pilotage PTI associant l'ensemble des signataires	1 fois par an	Signataires du PTI
Réunir un comité technique chargé de coordonner la mise en œuvre du PTI	2 fois par an	Pilotes des actions
Respecter les engagements pris en tant que pilote d'actions (mise en œuvre de l'action avec les partenaires, suivi et communication des indicateurs)	2017-2021	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI
Articuler le PTI avec les schémas départementaux et régionaux	2017-2021	Ensemble des partenaires mobilisés autour du PTI

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions des comités
- Taux de participation aux comités
- Nombre d'actions mises en œuvre

Liens avec d'autres schémas directeurs : Schéma départemental unique médico-social de la Sarthe / Schéma numérique/ Scot du Pays du Mans / Contrat de ville 2015-2020 / Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées etc.

